

INTERNATIONAL NETWORK
OF BASIN ORGANIZATIONS

RESEAU INTERNATIONAL
DES ORGANISMES DE BASSIN

RED INTERNACIONAL
DE ORGANISMOS DE CUENCA

Décembre 2005 - Janvier 2006 - N° 14

La lettre du réseau

IV^{ÈME} FORUM MONDIAL DE L'EAU

**TOUS À MEXICO LE 18 MARS 2006
POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'EAU
PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE !**

Le *IV^{ème} Forum Mondial de l'Eau se tiendra à Mexico du 16 au 22 mars 2006 à l'invitation du Gouvernement mexicain et du Conseil Mondial de l'Eau.*

C'est un rendez-vous majeur à ne pas manquer.

Le RIOB appelle à la mobilisation de ses membres et observateurs pour venir présenter à Mexico leurs expériences, échanger et débattre pour développer et améliorer la gestion par bassin dans le monde.

Depuis les années 90, que de progrès ont été réalisés !

La gestion par bassin des fleuves, des lacs ou des aquifères a connu un développement rapide dans de nombreux

pays, qui en ont fait la base de leur législation nationale sur l'eau ou l'expérimentation dans des bassins pilotes.

La Directive-Cadre Européenne sur l'Eau de 2000 fixe, de son côté, un objectif de bon état écologique dans les Districts Hydrographiques nationaux ou internationaux des 25 Etats membres actuels et les Pays candidats à l'adhésion dans l'Union Européenne.

Enfin, la gestion des bassins des 263 fleuves et des centaines d'aquifères transfrontaliers est de plus en plus prise en compte au sein de Commissions, d'Autorités ou d'Organisations internationales de Bassin.

Le Forum de Mexico sera pour nous l'occasion de faire le point de ces avancées, mais aussi des difficultés qui subsistent et du chemin qui reste à parcourir.

Le Secrétariat du Forum a bien voulu retenir quatre propositions de sessions déposées par le RIOB, ses Réseaux Régionaux pour l'Afrique (RAOB) ou l'Europe (EURO-RIOB) et leurs

partenaires, pour la journée du 18 mars 2006, consacrée à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) :

- la gestion des bassins transfrontaliers africains (AM-COW / RAOB),
- l'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'eau (EURO-RIOB),
- la participation des usagers et du public et la solidarité dans la gestion de bassin (RIOB),
- la synthèse des progrès réalisés pour la gestion des bassins transfrontaliers dans le monde (RIOBT).

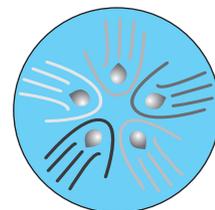
Ces sessions seront co-organisées en partenariat avec l'UNESCO, Green Cross International, le Secrétariat International de l'Eau, l'Académie de l'Eau, le Japan Water Forum, la Région Wallonne, la Ville de Montréal, la Commission du Mékong et la coopération finlandaise en particulier, ainsi qu'avec IW-Learn et plusieurs universités ou centres de recherche renommés, comme ceux de Wageningen ou d'Osnabrück ...

Le RIOB regroupe aujourd'hui 153 membres ou observateurs permanents de 52 pays, ainsi que la plupart des Commissions Internationales ou Organisations de Bassins Transfrontaliers.

Nos idées progressent, mobilisons-nous pour faire connaître nos résultats à Mexico !



www.riob.org



BUREAU MONDIAL DU RÉSEAU INTERNATIO

RÉSOLUTIONS FINALES

La dernière réunion du Bureau Mondial de Liaison du RIOB s'est tenue à Marrakech (Maroc), le mercredi 25 Mai 2005, à l'invitation des Autorités et des Agences de Bassin Hydrographique marocaines et sous la présidence de Mme Madeleine Jouye de Grandmaison (RIOB).

Le Bureau de Liaison Mondial du RIOB a étudié les points stratégiques à l'ordre du jour et pris les décisions suivantes :

❶ Le RIOB contribuera activement au IV^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Mexico, du 16 au 22 mars 2006.

Il souhaite s'investir dans l'organisation d'un partenariat et dans le processus de préparation en ce qui concerne le thème de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin.

Le RIOB propose aux Autorités mexicaines et au Conseil Mondial de l'Eau d'organiser trois sessions sur la participation du public, sur la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau et sur les bassins transfrontaliers, en partenariat avec l'UNESCO, le JWF, Green Cross International, le Secrétariat International de l'Eau et d'autres organisations qui pourraient être intéressées.

Afin de préparer ces sessions et de mobiliser ses membres, le RIOB a prévu en 2005, outre cette conférence de Marrakech (Maroc) pour le bassin de la Méditerranée, deux autres grandes réunions préparatoires régionales :

- du 29 septembre au 1^{er} octobre à Namur (Wallonie - Belgique), avec la 3^{ème} Assemblée du "Groupe des organismes de bassins européens pour l'application de la Directive Cadre",
- en décembre à Windhoek (Namibie) pour un atelier extraordinaire du Réseau Africain des Organismes de Bassin.

Le RIOB participe, en outre, à la Conférence Internationale sur l'Eau en Asie Centrale, les 30 et 31 mai 2005 à Dushanbe (Tadjikistan).

Des contacts sont en cours avec nos collègues japonais pour la consolidation du Réseau asiatique des Organismes de Bassin (NARBO).



En liaison avec le Conseil de l'Europe, le Secrétariat International de l'Eau et Solidarité Eau Europe, le RIOB est également partenaire de la semaine consacrée à l'approche citoyenne de la gestion de l'eau, à Strasbourg (France), du 17 au 21 Octobre 2005.

❷ L'Assemblée Générale du groupe "EURO-RIOB" pour l'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau, à Namur (Wallonie) du 29 septembre au 1^{er} octobre 2005.

Les thèmes principaux retenus pour les échanges ont été :

➤ la participation des populations à la définition de la politique de l'eau, le rôle des élus locaux et des représentants professionnels et associatifs, "les comités de bassin", la consultation du "grand public" pour l'application de la Directive-Cadre. Ce thème permet d'ouvrir largement les travaux de notre assemblée à vos partenaires travaillant sur le terrain,

➤ les fleuves transfrontaliers et les Districts Internationaux, avec une invitation pressante aux commissions internationales européennes, au premier rang desquelles celles concernant la Wallonie.

devient souhaitable pour maintenir la mobilisation des partenaires et notamment des organismes de bassin sur le terrain, en Afrique, en Amérique Latine, Europe Orientale, Caucase, Asie centrale et Méditerranéenne,

Les membres du RIOB souhaitent y être mieux associés, ainsi qu'à l'Initiative Canadienne, à l'Initiative de la Banque Africaine de Développement, et aux projets concernant la GIRE dans les bassins transfrontaliers, (GEF, FFEM, ...), ou leur expertise de l'intervention concrète sur le terrain peut être utile.

Le Bureau a rappelé l'importance des projets présentés à un financement de la Facilité Européenne sur l'Eau, dont le caractère stratégique pour l'application de l'Initiative Européenne sur les bassins transfrontaliers africains a été souligné, ainsi que le souhait de les voir retenus par la Commission européenne.

Les participants remercient les représentants de la Commission Européenne d'avoir invité le RIOB, comme partenaire des groupes de travail de l'Initiative Européenne sur l'eau, et souhaitent que le Réseau International et ses Réseaux Régionaux puissent encore plus être impliqués dans le suivi, l'animation et la mise en œuvre des volets sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et les Bassins Transfrontaliers des composantes pour l'Afrique, l'Europe de l'Est, le Caucase et l'Asie centrale, l'Amérique Latine et la Méditerranée, notamment pour la facilitation de la mise en œuvre de processus conjoints entre l'IEE et la DCE.

Les Organismes représentés ont exprimé leur soutien aux expériences de bassins pilotes, développées, d'une part, dans le cadre de la CIS pendant la première phase de lancement de la DCE, et d'autre part, dans celui de l'Initiative Européenne pour l'Eau en Afrique.

Le RIOB s'impliquera dans la diffusion des principes de la DCE dans les pays tiers intéressés.

L'adhésion d'"EURO-RIOB" au "Strategic Coordination Group" de la "Common Implementation Strategy" (CIS) de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau est très importante.

Le projet de développement du site Internet d'information sur l'application de la DCE dans les bassins/districts, (europe-wfd.inbo-news.org) a été adopté et le STP recherchera les financements nécessaires, notamment auprès de la Commission européenne.

❸ La stratégie de Communication du Réseau a été confirmée pour 2005 et 2006 : site Internet, lettre électronique E-RioB, la Lettre du Réseau N° 14, manifestations, stands, ...

❹ Le RIOB soutient l'Initiative Européenne sur l'Eau (EUWI/IEE), qui est la contribution importante de l'UE à la réalisation des objectifs du Sommet Mondial de Johannesburg dans le secteur de l'eau. Il recommande l'accélération de la mise en œuvre concrète qui

NAL DES ORGANISMES DE BASSIN

RENDEZ-VOUS DU RIOB
4 sessions à Mexico
18 mars 2006
"La GIRE par Bassin"

Ils recommandent de proposer des bassins pilotes additionnels dans ces cadres, ainsi que dans les autres composantes régionales de l'IEE. Les délégués souhaitent également que soit renforcée la diffusion directe des résultats des Bassins Pilotes (PRB) à tous les autres organismes de bassin. D'une façon générale malgré les facilités apportées par Internet, l'accès aux informations reste complexe.

⑥ **Un bilan très positif a été dressé du programme Associé RIOB/GWP**, notamment des avancées du projet "TWINBASINS", et des projets en cours : "IWRM-NET", "WFD-LEARN", "SADIEau-AWIS", "Europe INBO-WFD".

Le bilan d'activité et les comptes du RIOB pour l'année 2004 ont été approuvés, sur le rapport du Commissaire aux comptes, ainsi que le budget prévisionnel du Secrétariat Technique Permanent pour 2005.

Le Bureau s'est félicité des bilans d'activités des Réseaux Régionaux Afrique, Amérique Latine, Europe, Méditerranée, et des relations naissantes avec le NARBO en Asie.

⑥ **Les participants ont exprimé leur souhait de continuer d'échanger leurs expériences au travers de quatre activités complémentaires :**

➔ **Organisation de réunions régulières**, sessions plénières annuelles ou ateliers thématiques si nécessaire. Indépendamment d'un échange d'expérience, ces réunions permettront d'identifier les principales préoccupations des organismes de bassin impliqués sur le terrain dans l'application de la GIRE et de mettre en valeur et partager les résultats concrets qu'ils obtiennent sur le terrain.

➔ **Développement des sites Internet**, notamment "EURO-RIOB" et "SADIEAU", sur la base des méthodologies, des techniques et des contenus d'ores et déjà élaborés

dans le cadre du projet "AQUADOC-INTER" en République Tchèque, Hongrie, Pologne et Roumanie et du "SEMIDE en région méditerranéenne. Ces sites Internet communs regroupent des études de cas et des documents produits par les organismes de bassin et des liens directs avec leurs sites Internet propres. Ils comprendront aussi des informations d'actualité, un forum de discussions et des réponses aux questions les plus fréquemment posées, des liens vers les nouveaux documents et sources d'informations.

➔ **Lancement de programmes de formation pour les responsables et personnels des organismes de bassin.**

➔ **Mise au point d'accord de jumelage entre organismes de bassin de différents pays** confrontés à des problématiques communes, notamment dans le cadre du projet "TWINBASIN" ou d'accords déjà existants.

Le Bureau demande à tous les membres et observateurs permanents du Réseau de se mobiliser pour le IV^{ème} Forum mondial de l'Eau de Mexico.

Les délégués ont chaleureusement remercié le Ministère de l'Aménagement du Territoire, l'Environnement et de l'Eau, ainsi que les Agences de Bassin Hydrographiques marocaines, notamment l'ABH du Tensift, pour avoir initié cette réunion, pour la parfaite organisation des travaux et pour leur accueil particulièrement chaleureux à Marrakech.

L'ensemble des documents de travail de cette réunion, ainsi que les présentations sont sur le site Internet :

<http://www.riob.org>



LE PROJET "TWINBASIN" AVANCE



Le Comité de Pilotage du projet TWINBASIN s'est félicité, lors de sa réunion de Marrakech, de l'importante progression connue par le projet au cours des 8 derniers mois, lui permettant d'avancer significativement dans la réalisation de ses objectifs.

A l'issue des deux premiers Appels à Propositions lancés en 2005, **14 jumelages ont été retenus pour être appuyés par le projet, impliquant 26 Organismes de Bassin de 14 pays** ; la participation des Pays du Sud y est prépondérante (51 %).

TWINBASIN joue son rôle, en encourageant incontestablement ces coopérations et en les inspirant. En effet, plus de 70 % des accords de jumelages signés ont été établis dans le cadre du projet et lui sont donc imputables.

La large diffusion de la première "Newsletter" (6300 abonnés), par l'intermédiaire du RIOB notamment, la promotion du projet lors d'événements internationaux liés à la GIRE, et la récente distribution de plaquettes (20 000 exemplaires en français, anglais, espagnol et russe) sont autant d'éléments permettant d'apporter au projet le rayonnement international adéquat et nécessaire.

Le site Internet de TWINBASIN, www.twinbasin.org, principale interface du projet avec l'ensemble de sa communauté, assure une capitalisation et une diffusion des connaissances acquises. Depuis peu, cet outil est opérationnel ; il doit encore être amélioré. Près de 6000 internautes l'ont déjà consulté et une cinquantaine de membres y sont enregistrés.

Le site Web sera bientôt le support de Web Forums qui permettront d'engager les réflexions d'experts et de spécialistes sur des questions importantes propres à la GIRE.

Enfin, l'ensemble des connaissances capitalisées par TWINBASIN, en matière de GIRE, sera complété et enrichi par les résultats et les produits des "clusters", avec les autres projets liés à la thématique "Jumelages" (Projets WADE, RIVERTWIN & TWINBAS), soutenus par l'Union Européenne.

En définitive, le projet TWINBASIN en est à une étape clé de sa réalisation. La seconde Réunion du Comité de Pilotage a permis d'élargir les réflexions et de prendre les décisions nécessaires pour l'évolution du projet vers la réalisation de l'ensemble des objectifs prévus.

www.twinbasin.org

LE "PROGRAMME ASSOCIÉ" RIOB-GWP SUR LA VOIE DU SUCCÈS !



En septembre 2001, le **Global Water Partnership (Partenariat Mondial pour l'Eau)** et le **RIOB** décidaient de lancer un "Programme Associé" afin de créer et de renforcer les **Organismes de Bassin (OB)** dans le Monde.

La signature du protocole d'accord (**Memorandum of Understanding - MoU**) est définitivement intervenue en mai 2003.

Deux ans après l'entrée en vigueur du MoU, il convient de souligner les premières réalisations et les enseignements généraux concernant les 4 résultats attendus du Programme Associé :

1 DES JUMELAGES ENTRE ORGANISMES DE BASSIN

Le projet "TWINBASIN^{xn}" a été choisi dans le cadre du thème prioritaire "Changement climatique et écosystèmes" du 6ème Programme-Cadre pour la Recherche européenne, et vise maintenant à faciliter des jumelages directs entre OB, en définissant un cadre d'action, en permettant l'échange de personnels entre les agences jumelées et en capitalisant les connaissances ainsi acquises.

Le Comité de Mobilité a approuvé, d'ores et déjà, quatorze premières propositions de jumelage.

2 LA MOBILISATION DE L'EXPERTISE DES ORGANISMES DE BASSIN

Cette expertise permet de mettre en œuvre des projets pilotes, tels que : la gestion transfrontalière du fleuve Irtych (Kazakhstan et Russie), la rédaction du plan d'action (2005-2006) pour la gestion transfrontalière du bassin du Körös/Crisuri (Hongrie et Roumanie), en collaboration avec la Commission Internationale pour la Protection du Danube, l'aide apportée aux Agences de Bassin algériennes, la préparation de schémas directeurs pour deux bassins pilotes mexicains, la création du Système d'Information sur l'Eau au Mexique (SINA), l'audit de l'Autorité du Bassin du Niger ou de l'Autorité du Mahawelli au Sri Lanka, demandé par la Banque Mondiale, la création d'une organisation du Bassin de la Volta, ...

Un travail Important a été également entrepris sous l'égide de l'Initiative Européenne sur l'Eau (EUWI), et de sa composante GIRE dans les bassins transfrontaliers africains.

3 LA SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES ET DES SAVOIR-FAIRE

Le RIOB a organisé des réseaux régionaux en Afrique, Amérique Latine, Méditerranée et en Europe Centrale et Orientale, et a créé un "Groupe d'Organismes de Bassin Européens" pour la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau et un Réseau des Organismes de Bassin Transfrontaliers.

Le RIOB est également impliqué dans :

• L'enquête de la Banque Mondiale (2003-2004) :

Le RIOB a fait une enquête auprès de 100 Organismes de Bassin, parmi ses Membres, et a participé à "l'atelier sur la décentralisation de la gestion par bassin" que la Banque, a organisé en Pologne du 22 au 25 mai 2005.

• "IWRM.Net", pour identifier l'impact de la Directive-Cadre Européenne (DCE) sur les méthodes de programmation de la recherche dans le domaine de la GIRE en Europe.

Une proposition "ERA-Net", faite par le RIOB et ses partenaires pour identifier et décrire les programmes de recherche nationaux sur la GIRE dans les pays intéressés de l'UE, est actuellement étudiée par la Commission Européenne : si elle est acceptée, les premières actions pourraient être lancées dès le début de 2006.

• "WFD Community", financé à environ 75 % par le Programme Européen Leonardo da Vinci, consiste à tester un dispositif pour la formation continue des professionnels, basé sur la gestion à distance d'une communauté de professionnels (CVA), travaillant ensemble à la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE), privilégiant le multilinguisme.

4 LA "MISE EN RÉSEAU DE L'INFORMATION DISPONIBLE"

La mise en réseau de centres de documentation sur l'eau pour faciliter l'accès aux informations a déjà commencé avec AQUADOC-INTER en Europe Orientale et avec son homologue méditerranéen, le SEMIDE. Elle devrait s'étendre à l'Afrique avec SADIEau, destiné à devenir le système d'échange d'informations du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB).

ORIENTATIONS DES TRAVAUX FUTURS :

Les actions développées dans le cadre du Programme Associé s'appuient sur l'expérience concrète et pratique des membres du RIOB pour résoudre les problèmes de développement des Organismes de Bassin.

Le Programme Associé RIOB-GWP pour "Soutenir la création et le renforcement des Organismes de Bassin" est progressivement et clairement sur le chemin de la réussite.

Nos idées progressent, mobilisons-nous pour faire connaître nos résultats à Mexico et ailleurs !

www.riob.org
Toutes les informations sur le RIOB sont disponibles



sur le WEB
www.riob.org



PROCHAIN RENDEZ-VOUS EURO-RIOB

Groupe des Organismes de Bassin Européens pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau

Megève (France)
20 - 22 septembre 2006

LES PRINCIPAUX RENDEZ-VOUS DU RIOB À MEXICO

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), qui rassemble actuellement 153 Membres-Permanents ou Observateurs de 52 pays, ainsi que la majorité des Commissions Internationales ou des Organismes de Bassin Transfrontaliers, est associé à la préparation du IV^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra du 16 au 22 mars 2006 à Mexico.

La spécificité du Réseau est en effet de réunir les Organisations Gouvernementales et de Bassins, qui sont réellement en charge de la définition et de la mise en oeuvre de la politique de l'eau dans leurs pays respectifs : loin des discours académiques, les membres du RIOB sont responsables directement de la gestion de la ressource en eau et sont confrontés aux réalités quotidiennes que cela implique et à la préparation de l'avenir.

C'est, bien sûr, sur le thème de la **Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) à l'échelle des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères**, que le RIOB peut apporter l'expérience concrète acquise par ses membres sur le terrain.

Mieux que quiconque, ils connaissent les enjeux et les difficultés à résoudre localement dans chaque bassin et s'engagent pour conduire les actions qui leur paraissent nécessaires, tant sur le plan de l'application des réglementations, que de la mobilisation des financements et de la conduite des projets ou pour le dialogue et la participation des usagers et de tous les citoyens concernés.

Depuis plus de 10 ans, au sein du RIOB, ils échangent entre eux afin d'identifier et diffuser les approches les plus utiles et efficaces, mais aussi sensibiliser les décideurs aux difficultés rencontrées.

Au sein du Réseau, les partenaires se sont organisés au niveau régional, africain, américain, asiatique, européen et méditerranéen, afin de resserrer leurs liens de proximité et prendre en compte toutes les diversités de situations locales et régionales.

LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU PAR BASSIN

18 mars 2006 - Centre Banamex

"LES BASSINS DES FLEUVES, DES LACS ET DES AQUIFÈRES SONT LES TERRITOIRES PERTINENTS POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DE L'EAU"

LA GESTION DES BASSINS TRANSFRONTALIERS AFRICAINS (AMCOW / RAOB)

"63 fleuves transfrontaliers en Afrique"

L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE-CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU (EURO-RIOB)

"29 Pays s'entendent pour atteindre un bon état écologique des bassins hydrographiques en 2015"

En partenariat avec la Région Wallonne, les Universités de Wageningen et d'Osnabrück

LA PARTICIPATION DES USAGERS ET DU PUBLIC ET LA SOLIDARITÉ DANS LA GESTION DE BASSIN (RIOB)

"Les Comités de Bassin : Parlements locaux de l'eau"

En partenariat avec IW-LEARN / GEF et l'Académie de l'Eau

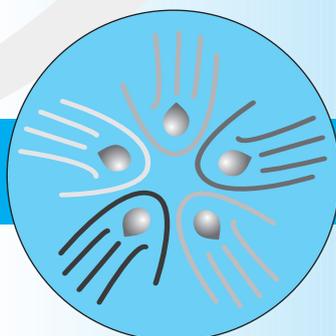
LA SYNTHÈSE DES PROGRÈS RÉALISÉS POUR LA GESTION DES BASSINS TRANSFRONTALIERS DANS LE MONDE (RIOBT)

"L'eau ne connaît pas les frontières !"

En partenariat avec la Ville de Montréal et la Commission du Mékong

Ces sessions bénéficieront d'une traduction simultanée en langue française grâce au soutien du "Partenariat Français pour Mexico"

www.riob.org



www.riob.org

"INTERNATIONAL WATER ASSOCIATION - IWA" : NOUVELLE PUBLICATION

GOVERNANCE DES BASSINS VERSANTS : RETOURS D'EXPERIENCES INTERNATIONALES

Ce livre est conçu pour aider les praticiens à mettre en œuvre des approches intégrées de gestion de bassin hydrographique (GIBH). Il vise à aider les futurs étudiants à apprendre comment concevoir la GIBH et fournit aux chercheurs et à la communauté de l'eau en général des éléments sur la gestion de bassin.

Il se base sur des exemples passés et actuels de gestion de bassin versant et de vallée fluviale du monde entier.

Le but du livre est d'aider la planification, plutôt que d'aug-

menter les connaissances sur l'hydrologie, la modélisation biophysique ou sur l'écologie aquatique.

Fournissant une classification des organismes de bassin, le livre traite des questions fondamentales liées à :

- ◆ la prise de décisions,
- ◆ les institutions,
- ◆ la gestion de l'information,
- ◆ la participation et sensibilisation,
- ◆ les questions juridiques et économiques,

- ◆ les procédés d'intégration et de coordination,
- ◆ le renforcement des capacités humaines.

La gouvernance intégrée des bassins se concentre sur les dispositions sociales, économiques, organisationnelles et institutionnelles.

Des méthodes sont décrites pour mettre en application les approches stratégiques et régionales, en tenant compte de l'importance du contexte local.

Le livre inclut une série d'outils pour la gouvernance de bassin,

des méthodes dérivées d'expériences concrètes menées dans les pays développés et en développement. Il discute des réussites et des échecs de la gestion de bassin et présente des retours d'expériences de différents pays.

Ian Borthwick
IWA
iborthwick@iwap.co.uk

www.iwapublishing.com



PROGRAMME ASSOCIÉ DE GESTION DES CRUES - "APFM"

UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE DE LA GESTION INTÉGRÉE DES INONDATIONS

La récente série de catastrophes dues aux inondations qui se sont produites à travers le monde a mis en lumière le peu d'intérêt suscité jusqu'à maintenant par la question de la gestion des crues.

Il faut reconnaître que dans de nombreuses régions du monde, les systèmes traditionnels de maîtrise des crues n'ont pas donné les résultats escomptés. Aussi, il faut mettre en place un système global de gestion des inondations prenant en compte le territoire et les ressources en eau d'un bassin fluvial dans le cadre d'une gestion intégrée.

Il faut à cet effet mettre en place une approche multidisciplinaire impliquant toutes les parties prenantes. Mais, en matière de développement, il est plus facile de parler d'approche pluriidisciplinaire que de la mettre en pratique.

Une approche multidisciplinaire repose sur le dialogue entre les divers secteurs, disciplines et utilisateurs, dialogue qui doit s'établir sur la base de l'information disponible, d'un langage commun et d'un processus de prise de décision transparent. La mise en place d'un système de gestion intégrée des crues suppose l'existence de sources

d'information fiables propres à faciliter ce dialogue.

Le Programme Associé de Gestion des Crues (APFM) élabore actuellement une série de documents sur les aspects juridiques, institutionnels, environnementaux, sociaux et économiques de la gestion intégrée des inondations. Les responsables de ce programme ont mobilisé à travers le monde les connaissances et les expériences les plus récentes en la matière.

Une réunion regroupant des experts en écologie, en éco-hy-

drologie et en hydrologie de diverses régions du monde s'est tenue les 6 et 7 octobre 2004 pour examiner les aspects environnementaux de la gestion intégrée des crues. Ces experts se sont penchés sur des questions comme le droit au développement, la sécurité des personnes, les risques de crues et l'environnement, ainsi que sur la manière dont les spécialistes peuvent se servir de l'expérience des services environnementaux pour mettre en œuvre des mesures de gestion des inondations respectueuses de l'environnement.

Ces documents peuvent être consultés sur le site Web :

www.apfm.info

Le 16 février 2005, à Nairobi, Martha Kharoua, Ministre des ressources en eau et de l'irrigation du Kenya, a présenté une stratégie de gestion des crues dans le bassin du lac Victoria reposant sur une approche globale. Elle a reconnu le rôle joué par le Programme Intégré de Gestion des Crues dans l'élaboration de cette stratégie, qui est destinée à une des régions du pays les plus touchées par les inondations.

Elle a fait valoir qu'il s'agissait du document le plus complet jamais élaboré pour le bassin.

Elle a confirmé que son gouvernement s'était engagé à élaborer un plan d'action prévoyant le lancement immédiat de cette stratégie, qui serait mise en œuvre de manière échelonnée, dans les limites des ressources disponibles.

Unité d'Appui Technique
de l'APFM
Fax : +41 (0)22 730 8316
apfm@wmo.int

www.apfm.info



AFRIQUE - RAOB

BUREAU DE COORDINATION DU RÉSEAU AFRICAIN DES ORGANISMES DE BASSIN MARRAKECH (MAROC) - 25 MAI 2005



Le RAOB propose à tous les organismes intéressés du secteur de l'eau, d'Afrique Australe, Centrale, du Nord, de l'Est ou de l'Ouest, administrations gouvernementales, organismes de bassin existants ou en cours de création, organisations de coopération bi et multilatérale, de le rejoindre pour développer tous ensemble une véritable expertise africaine commune de la gestion des quelques soixante bassins transfrontaliers de toute l'Afrique. Pour cela ses statuts pourront être adaptés en fonction des besoins, notamment pour renforcer ses liens avec le "NEPAD", l'"AMCOW" et les institutions de coopération économiques régionales.



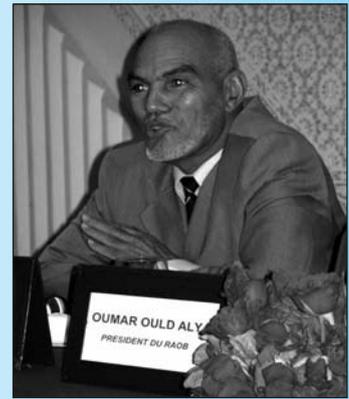
Le RAOB a proposé à l'Union Européenne, aux coopérations bilatérales et multilatérales impliquées, aux pays concernés d'œuvrer à la réalisation de son **plan d'actions pluriannuel**. En particulier, il propose de constituer et d'animer en son sein **"un Comité Technique Permanent des Organismes de bassins africains"**, notamment les bassins pilotes retenus pour les premières phases de l'**Initiative Européenne sur l'eau** et de ceux retenus par le GEF, afin de permettre aux responsables de ces bassins d'échanger régulièrement leurs expériences, de faire le point de leurs projets, d'identifier les meilleures

pratiques adaptées aux contextes africains, de faire émerger les problèmes rencontrés et d'effectuer les synthèses nécessaires pour **diffuser les enseignements acquis dans toute l'Afrique**.

Le RAOB propose également d'organiser des stages de formation sur **"les six piliers de la GIRE"** ouverts aux responsables et techniciens africains concernés,

Le RAOB souhaite que le projet de Système Africain d'Information et de Documentation sur l'Eau (SADIEau) puisse très rapidement être lancé pour fédérer les centres d'information existants ou à créer dans les bassins ou les pays intéressés, pour mettre en commun leurs références, les documents utiles et les études africaines, les conserver et les rendre facilement accessibles à tous.

Les méthodes testées avec succès dans le cadre du Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau (SEMIDE), s'appuyant sur une unité technique internationale et des Points Focaux Nationaux dans les 27 pays concernés, dont déjà tous les pays d'Afrique du Nord, pourraient être utilement adaptées en Afrique, notamment les interfaces linguistiques en anglais, arabe, français et portugais, dans le cadre de la coopération



permanente entre le SEMIDE et le RIOB.

Le Bureau du RAOB a rappelé l'importance des projets présentés à un financement de la **Facilité Européenne sur l'Eau pour l'Afrique**, dont le caractère stratégique pour l'application de l'Initiative Européenne sur les bassins transfrontaliers africains a été souligné, ainsi que le souhait de les voir retenus par la Commission européenne.

Enfin, le RAOB s'implique dans le processus régional africain de **préparation du Forum de Mexico** : une réunion extraordinaire du RAOB en Décembre 2005 à Windhoek (Namibie) a été consacrée à cet objectif avec le soutien de la coopération française.

L'ensemble des documents de travail de ces réunions, ainsi que les présentations sont sur le site Internet.

www.omvs-soe.org/raob.htm

La dernière réunion du Bureau de Coordination du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB), s'est tenue à Marrakech (Maroc), le mercredi 25 Mai 2005, à l'invitation des Autorités et des Agences de Bassin Hydrographique marocaines et sous la présidence de M. Ould Aly.

MEXICO 2006 : 2^{ÈME} RÉUNION PRÉPARATOIRE RÉGIONALE AMCOW / BAD - TUNIS - 28-29 SEPTEMBRE 2005



La réunion de Tunis avait pour objet de coordonner, au niveau technique, la contribution et la participation africaine au 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau.

Le secrétariat du RAOB a été convié à participer les 28-29 septembre 2005 à Tunis à cette seconde réunion préparatoire régionale organisée conjointement par le Comité Technique de l'AMCOW, la Banque Africaine de Développement et le Conseil Mondial de l'eau.

Elle avait les objectifs spécifiques suivants :

- de préparer la contribution africaine à la Déclaration Ministérielle ;

- d'élaborer des termes de Référence pour la préparation du Rapport régional africain ;
- d'établir un calendrier pour baliser le processus préparatoire ;
- de proposer les modalités d'une exposition africaine au forum ;
- d'arrêter une stratégie de recherche de financement afin d'optimiser la participation africaine au 4^{ème} WWF ;
- d'identifier des actions locales susceptibles d'être présentées à Mexico ;

- d'identifier des personnalités susceptibles de promouvoir la contribution Africaine.

Le principal résultat de la réunion de Tunis est d'avoir permis d'arrêter :

- le nombre et les thèmes des sessions africaines ;
- un chronogramme des activités jusqu'à la tenue du Forum ;
- une répartition des responsabilités et des tâches entre les acteurs régionaux présents.

Le RAOB a été désigné avec l'AMCOW comme organisateur de la session "Eaux transfrontalières africaines", avec comme co-organisateurs la BAD, la SADC, le GWP, l'UN Water, l'Observatoire du Sahara et l'Initiative du Nil.

Cette session se tiendra le 18 mars 2006 dans le cadre du thème GIRE du Forum Mondial.

A. Ndiaye
Réseau Africain
des Organismes de Bassin
Fax : (+221) 822 01 63
amayelsn@yahoo.fr

<http://www.riob.org>

AFRIQUE

LA PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX

CONVENTION DE RAMSAR : GESTION DES ZONES HUMIDES

Dans toute l'Afrique, les populations locales se concentrent le long des fleuves et des zones inondables afin de bénéficier des terres fertiles et humides pour l'agriculture, la pêche, les roseaux et d'autres ressources naturelles utilisées pour la construction, les soins médicaux, le carburant et l'artisanat. L'eau sert pour les usages domestiques et les cours d'eau pour le transport et la communication. Sans eux, leurs besoins quotidiens ne pourraient pas être satisfaits, les seuils de pauvreté augmenteraient encore davantage et la survie même des populations serait en jeu.

La plupart du temps, des raisons culturelles et spirituelles lient également les populations à ces secteurs.

En dépit du fait que la survie des communautés locales africaines en dépend, celles-ci n'ont qu'une participation très faible dans les processus de prise de décisions concernant l'eau et les zones humides.

Une approche "du bas vers le haut" et une décentralisation du pouvoir de décision au plus près des "utilisateurs" sont de plus en plus préconisées. Un processus de renforcement des capacités est nécessaire pour permettre la participation de ces populations locales.

Les utilisateurs locaux doivent se coordonner et former des associations afin d'être mieux représentés et organisés, et ainsi d'avoir une voix plus forte.

Les Autorités devraient également prêter plus attention au fait qu'en augmentant la participation, non seulement la légitimité est accrue, mais également l'acceptation par les acteurs est assurée et la mise en œuvre de projets peut se faire de manière plus efficace, alors que les effets sur l'environnement par exemple, sont le plus souvent réduits au minimum. Une formation des personnels de l'administration sur les méthodes participatives (ateliers, enquêtes, comités consultatifs, etc..) est nécessaire ainsi que sur la création de courroies de transmissions permettant de faire émerger les préoccupations des acteurs locaux.

Plusieurs institutions, comme l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Re-

cherche (UNITAR), développent des méthodologies pour aider les gouvernements à penser et développer des processus de participation "efficaces".

La participation des populations doit être continue, et ne doit pas se limiter à un processus ponctuel de consultation concernant une décision spécifique : les utilisateurs locaux et les Autorités doivent devenir les principaux acteurs impliqués dans les phases de mise en œuvre et de suivi des projets pour assurer de résultats durables.

Abou Bamba
Lucia Scodanibbio
RAMSAR Afrique
Fax : +41 22 999 0169
bambaa@hotmail.com
lucia@scodanibbio.com

www.ramsar.org

BÉNIN

LES HABITANTS DES LACS

La participation des usagers des lacs est particulièrement importante car, sans leur compréhension des problèmes, les réalisa-

tions resteront limitées. Le manque d'infrastructures constitue un obstacle à la participation des populations riveraines à

une gestion intégrée de leur milieu de vie.

Au Bénin, dans les cités lacustres, les populations vivent sur des pilotis qui servent de support aux concessions familiales construites à 1,50 mètres du plan d'eau à son étiage sans lieux d'hygiène, sans latrines et sans accès à l'eau potable.

Le plan d'eau est utilisé comme dépotoir, lieu d'aisance mais aussi de baignade, quelquefois de boisson et de lessive ...

Dans ces cités lacustres, il est clair que le manque d'infrastructures d'assainissement limite la participation des populations pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

La pêche et le mareyage le long des plans d'eau sont deux intenses activités économiques et de subsistance.

Emma-Christiane Leite, Ph.D
Université de Mc Gill
emma.leite@mail.mcgill.ca



Réunion de concertation avec un groupe de mareyeuses

ÉTHIOPIE

DE NOUVEAUX ORGANISMES DE BASSIN

La politique éthiopienne de gestion des ressources en eau, publiée en 2000, a identifié et adopté "les bassins" comme unités fondamentales de planification et de gestion des ressources en eau.

La République Fédérale d'Ethiopie a mobilisé d'énormes ressources financières pour élaborer des Schémas Directeurs intégrés pour le développement de 12 bassins du pays.

Ces Schémas Directeurs sont des documents de planification permettant de guider le développement des régions intéres-

sées pendant les prochaines 30-50 années.

Le Décret du 9 mars 2000, a attribué un statut juridique à ces Schémas Directeurs pour financer et coordonner les activités des différents acteurs vers une mise en œuvre intégrée des divers projets et programmes proposés.

Afin d'assurer une gestion intégrée des ressources en eau par bassin et d'accélérer la mise en œuvre des Schémas Directeurs, le Ministère des Ressources en Eau a entrepris, avec une assistance technique et financière du

Gouvernement français, une recherche et une analyse institutionnelles qui mèneront à la création d'organismes de bassin dans le pays.

Cette étude a proposé la création, en Ethiopie, de **Comités de Bassin**, organes décisionnels principaux, dont les membres seraient des décideurs de haut niveau des principaux organismes fédéraux, régionaux, et publics, et d'**Agences de Bassin**, qui seront les structures techniques de bassin. Le Ministère des Ressources en Eau supervisera les Agences.

Les principales fonctions des organismes de bassin sont la planification concertée, la connaissance, le suivi et l'évaluation, la gestion des ressources en eau, le financement, la mise en œuvre de projets et enfin la préparation des différents outils techniques, administratifs et juridiques qui peuvent faciliter leur fonctionnement.

Fekahmed Negash
Fax : +251 1611700
fekahmed@softhome.net

GABON

COMITÉS DE BASSIN ET COMITÉS DE POINT D'EAU

Les principales utilisations des ressources en eau au Gabon, en dehors du transport maritime et fluvial, concernent prioritairement l'approvisionnement en eau potable des populations et la production de l'électricité à partir des barrages qui représentent 75 % de la production totale d'énergie électrique du Pays.

Le Gabon, suite à la privatisation du Service public de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable

et de l'énergie électrique, concédé au Groupe VEOLIA Water, dont la filiale locale est la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG), a mis en place un cadre institutionnel, juridique et réglementaire, afin de gérer au mieux les ressources en eau du Pays.

L'approvisionnement en eau saine des populations en milieu rural incombe à l'Etat, qui s'en charge à travers l'organisation de Campagnes d'Hydraulique Villageoise. Lors du déroule-

ment de ces Campagnes, un important Volet Animation Sensibilisation Formation est réalisé auprès des villageois, de manière à les impliquer dès le début des projets. La participation des usagers est exigée en vue de la création de Comités de Points d'Eau et de paiement de l'adhésion.

La volonté du Gouvernement pour la mise en place effective d'une politique de gestion intégrée des ressources en eau s'est matérialisée dernière-

ment par l'adoption en Conseil des Ministres d'un décret portant Protection des Ressources en Eau.

Le nouveau Code de l'Eau de la République Gabonaise, en cours de promulgation, fait aux Comités de Bassins une place importante.

*Christian Olivier Lasseny
Directeur Général Adjoint
Chargé de l'Hydraulique
Direction Générale de l'Énergie
et des Ressources Hydrauliques
Fax : (241) 763242
lasseny_christ@yahoo.fr*

KENYA

"EWASO NGI'RO NORTH DEVELOPMENT AUTHORITY" : RESPONSABILISATION DES ASSOCIATIONS D'USAGERS DE L'EAU

Le Kenya a entrepris des réformes dans le secteur de l'eau depuis quelques années déjà et une étape importante a été la promulgation de la nouvelle Loi sur l'Eau en 2002. Le cœur de cette nouvelle Loi a été la séparation de la gestion et de l'aménagement.

Le modèle adopté pour la gestion des ressources en eau est basé sur une approche par bassin et le pays a été divisé en **six bassins versants**. Chaque bassin sera géré par un **Conseil de**

Bassin et les Associations d'Usagers de l'Eau (RWUA) pourront jouer un rôle important. Ces changements sont actuellement à l'étape de démarrage et exigent une préparation et une familiarisation aux nouvelles tâches, fonctions et responsabilités.

Un programme de formation intensif a été mis en place pour les "RWUA" au niveau des communautés dans le cadre du projet de "Conservation des ressources naturelles de l'Ewa-

so Ngiro Nord" (ENNNRCP) actuellement mis en œuvre par l'"Ewaso Ngiro North Development Authority" (ENNDA). Le but principal de cette formation est de générer une compréhension mutuelle pour une nouvelle répartition des responsabilités dans la gestion des ressources naturelles, d'induire une compréhension des conséquences de ses propres actions sur d'autres (les utilisateurs en aval) et de contribuer à changer les comportements envers les ressources en eau.

L'Autorité de Gestion des Ressources en Eau (WRMA) va gérer la formation proposée. Afin d'assurer la durabilité de cette formation, un cours de formation de formateurs sera dispensé aux personnels gouvernementaux des districts.

*Eng. A. A. Ali
Directeur
Ewaso Ngi'ro North
Development Authority
ewasonorth@kenyaweb.com*

NIGERIA

LE SUIVI DES RÉFORMES DU SECTEUR DE L'EAU

Au Nigeria actuellement, au moins quatre Etats du pays ont initié une participation à différents niveaux suite au processus de réformes économiques déclenché en 1999.

Les Institutions Financières Internationales, telle que la Banque Mondiale, ont joué un rôle principal dans les réformes et la privatisation du secteur de l'eau et utilisent également la décen-

tralisation pour faciliter l'acceptation des projets et des politiques liés à l'eau.

*Uwem Robert & Eze Simon.
African Youth Movement,
Tél. : +2348065471120.
akwanews@yahoo.com*

FORUM CONSULTATIF DES ACTEURS DU BASSIN "HJKY"



Le Fleuve Niger

Afin de maintenir les ressources naturelles, les biens et les services liés à l'eau, il faut développer une gestion qui considère chaque bassin comme un écosystème intégré. Une planification et une gestion participatives doivent

maintenir et réhabiliter ces écosystèmes.

Il est important de faire participer les acteurs à la planification et à la gestion : les communautés locales, hommes, femmes et y compris les enfants, les gouvernements provinciaux, les établissements techniques, les organisations non gouvernementales et les agences de financement.

Cette approche peut être considérée comme un changement radical par rapport à l'approche

haut/bas conventionnelle et des initiatives prometteuses sont en cours actuellement.

Au Nigeria, le **Bassin Hadejia-Jama'are Komadugu-Yobe (HJKYB)** qui, durant la dernière décennie, a été affecté par une mauvaise gestion des ressources en eau, a été revitalisé par le projet conjoint DFID-JWL sur les zones humides, le projet de l'IUCN sur "l'amélioration de la gestion des ressources en eau et des sols", jumelé au projet de la Commission du Bassin du Lac Tchad sur le "Renversement des tendances dans les eaux et les terres de l'écosystème du bassin du Lac Tchad" (CBLT-GEF).

Depuis 2002, les acteurs du bassin ont travaillé ensemble pour

résoudre leurs problèmes, avec une attention particulière pour les zones humides de Hadejia-Nguru qui sont les secteurs les plus affectés.

Le forum consultatif des acteurs du bassin "HJKYB" a été mis en place, où tous les partenaires se rencontrent constamment et discutent sur des thèmes d'intérêt commun. En outre, le projet réalise actuellement un Audit de l'Eau à l'échelle du bassin afin de fournir des données correctes pour une prise de décisions équitable.

*Nathan A. Song
Département de l'Irrigation
et du Drainage
Ministère Fédéral
des Ressources en Eau
songnathan@yahoo.com*

GESTION DES FLEUVES TRANSFRONTALIERS AFRICAINS

BASSIN DE LA VOLTA

EN ROUTE VERS LA CRÉATION D'UNE AUTORITÉ DE BASSIN !



Le bassin de la Volta, partagé entre six pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin-Burkina Faso-Côte d'Ivoire-Ghana-Mali-Togo) se dotera-t-il prochainement d'une Autorité de bassin transfrontalière? On peut sincèrement y croire lorsqu'on

constate le dynamisme des experts en ressource en eau du bassin.

En effet, regroupés au sein d'un "Comité Technique du Bassin de la Volta" (CTBV), créé par les Mi-

nistres chargés de l'eau des six pays, ces experts animent depuis plus d'un an un processus dont l'ambition est de **contribuer à la naissance de cette Autorité de Bassin.**

Leur engagement a convaincu le Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau (AM-COW) de choisir le bassin de la Volta comme **un des cinq bassins pilotes de l'Initiative Européenne sur l'Eau.** L'appui de la Commission Européenne pour la création de l'organisme de bassin mobilisera ainsi 1,25 MEuros à partir du premier semestre 2006.

La France, qui pilote la composante Gestion Intégrée des Ressources en Eau de l'Initiative Européenne sur l'Eau, soutient par ailleurs la dynamique engagée sur ce bassin, à travers quatre actions concrètes :

- le projet "Volta-Hycos" de suivi des ressources en eau co-piloté techniquement par l'IRD sur financement du Fonds Français de l'Environnement Mondial ;

- la finalisation d'un **projet de renforcement des capacités en matière de GIRE** intégrant des actions pilotes au niveau d'un sous-bassin ;

- un **appui**, en complément des efforts danois, à l'**Unité de Coordination des Ressources en Eau de la CEDEAO** ;

- la mobilisation de l'Office International de l'Eau sur un **projet de texte définissant le cadre juridique de la future Autorité de bassin.**

*Francis D. Bougaïré
Directeur Général
IRH / MAHRH - Burkina Faso
Président du CTBV
fdbougaire@netcourrier.com*

INITIATIVE DU BASSIN DU NIL - "NBI"

TROIS PROJETS DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT DE BASSINS



L'Initiative du Bassin du Nil (Nile Basin Initiative - NBI) est une tentative extraordinaire et sans précédent des 10 pays riverains (Burundi, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, RDC, Rwanda, Soudan, Tanzanie) afin de renverser la tendance historique de confrontation et de conflit et d'exploiter le Nil comme un catalyseur de coopération et d'intégration.

Trois projets de gestion et de planification ont été préparés avec l'appui financier et technique de la SIDA et de l'équipe du Bassin du Nil de la Banque Mondiale. Ces projets se concentrent sur les sous-bassins partagés de **la Kagera** (Burundi, Rwanda, Tanzanie et Ouganda), de **la Mara** (Kenya et Tanzanie) et de **des Sio-Malaba-Malakisi** (Kenya et Ouganda).

Les objectifs des trois projets sont d'établir des cadres appropriés pour la coopération et une base pour des opportunités d'investissements durables grâce à l'identification de projets de développement dans le vaste domaine de la gestion et de l'aménagement intégrés des ressources en eau.

Un Comité Régional de Pilotage des Projets (CRPP), composé de hauts fonction-

naires gouvernementaux et d'autres acteurs, a été constitué afin de guider et de superviser la préparation et la mise en œuvre de chaque projet.

Le CRPP fonctionne comme un organisme de bassin transitoire de facto en l'absence de telles institutions.

Le budget est de 3 à 4 millions de \$US environ pour chaque projet. La SIDA et la NORAD sont associées aux pays pour leur financement.

*Nile Basin Initiative Secretariat
Fax : 256 41 320971
nbisec@nilebasin.org*

www.nilebasin.org

CICOS

COMMISSION INTERNATIONALE DU BASSIN CONGO-OUBANGUI-SANGHA

L'Accord Instituant un Régime Fluvial Uniforme et créant la CICOS, dont le siège est à Kinshasa (RDC), a été signé le 6 novembre 1999 par les Chefs des Etats-Membres : Cameroun, République Centrafricaine, Congo et République Démocratique du Congo.

La CICOS vise à promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau et à garantir la gestion durable des voies navigables dans le but de soutenir le développement et de lutter pour la réduction de la pauvreté.

Son cadre institutionnel comporte le Conseil des Ministres, le Comité de Direction et le Secrétariat Général.

Ses missions sont :

- d'assister les Etats pour l'inventaire des unités opérant sur les voies navigables du Bassin Congo-Oubangui-Sangha ;
- de contrôler la mise en application des dispositions du code de la navigation intérieure CEMAC/RDC ;
- de définir et faire appliquer les mesures réglementaires sur les voies navigables de la CICOS ;
- d'assister les Etats concernés à garantir, de la façon la plus efficace, l'usage des voies de désenclavement, par l'entretien et l'aménagement.
- d'intervenir sur les données hydrologiques, hydro-

graphiques et sédimentologiques, la détermination de la capacité et le type des matériels flottants, la mise en place d'un réseau géodésique de référence et l'élaboration des études dans un contexte géographique CICOS ;

- de donner des avis relatifs à l'aménagement des ouvrages hydrauliques ainsi qu'à la dérivation des eaux du bassin ;
- de concevoir et de réaliser des programmes concertés de préservation de l'environnement, notamment par des programmes de lutte contre les végétaux aquatiques ;
- d'assurer la diffusion de toute information et donnée re-

lative à la gestion intégrée et l'exploitation durable du bassin Congo-Oubangui-Sangha ;

- de concevoir et négocier une politique d'usage adéquate et équilibrée et étudier les possibilités de diversification, de désenclavement du réseau Inter Etats pour en assurer une meilleure viabilité.

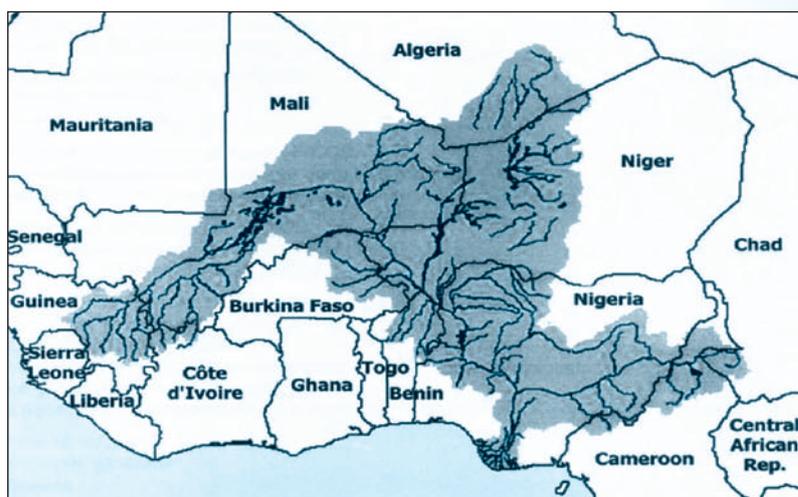
*Blaise-Léandre Tondo
Expert Principal
CICOS*

blaisetondo@yahoo.fr

Forum Mondial de l'Eau
Mexico - 18 mars 2006
Session sur les eaux
transfrontalières africaines

NIGER

UN FORUM SUR LES MULTIPLES FONCTIONS DU FLEUVE NIGER



Dans le cadre du Festival du Niger, un forum est organisé chaque année à Ségou. Cette deuxième année le forum aura lieu le jeudi 2 février 2006 sur le thème : **Les multiples fonctions du Fleuve Niger.**

Il y a 40 ans dit-on, le fleuve Niger était navigable de juillet à janvier sur un long cours, aujourd'hui seule une courte période navigable subsiste, de fin octobre à fin janvier.

Depuis 1970, on constate une diminution persistante de son apport annuel, qui de 30 milliards de m³ atteints traditionnellement durant les périodes antérieures, ne représente plus que 20 milliards de m³ en moyenne durant la dernière décennie, soit une perte de 33 %.

Les apports hydrauliques sont de plus en plus faibles, les nappes phréatiques s'enfoncent. Moins d'eau, c'est aussi moins de ressources pour cultiver les champs et faire boire les cheptels. Moins d'eau, en combinaison avec une forte croissance démographique, c'est moins d'espaces pour faire cohabiter des activités devenues antagonistes, c'est moins de chance pour la paix et la lutte contre la pauvreté.

Non seulement il y a moins d'eau, mais l'eau est aussi polluée. Cette pollution a comme conséquences : plus de maladies, l'étouffement de la vie aquatique sous la jacinthe et les rejets toxiques.

Enfin, dans l'avenir des tensions politiques entre les Pays du bassin ne sont pas exclues

car ils rivalisent pour le contrôle de cette ressource de plus en plus stratégique.

Le WWF plaide pour une stratégie régionale d'utilisation et de développement durable du Fleuve Niger et des ressources liées, comprenant :

- ◆ des pratiques de gestion du bassin qui augmentent le couvert végétal et réduisent l'érosion des sols. Les marécages dans les plaines inondées et des pâtures de bourgou sont des éléments inestimables dans l'optimisation de la productivité du fleuve.

- ◆ l'adaptation des activités économiques aux rythmes naturels du fleuve ; beaucoup peut être appris des modèles traditionnels d'utilisation des ressources qui donnaient de la flexibilité par la diversification.
- ◆ les barrages actuellement en fonction pourront continuer à remplir parfaitement leur mission de régulation et d'amélioration de la productivité, mais dans le strict respect de la biodiversité.

- ◆ une meilleure sensibilisation des communautés et des décideurs sur le fonctionnement, les enjeux et les défis du Fleuve Niger.

Ces mots entendus lors d'un sommet de l'Autorité du Bassin du Fleuve Niger en 1994 n'ont jamais sonné aussi vrais et aussi forts : "Si le fleuve Niger n'était qu'un projet imaginé par des ingénieurs talentueux, nos Etats n'auraient pas rechigné à y consacrer la totalité de leur budget".

Proposez vos solutions et idées pour sauver le fleuve à info@festivalsegou.org. Une compilation de vos idées sera exposée lors du forum.

*Cheickna Seydi Diawara
PNUD
cheickna.diawara@undp.org*

www.riob.org
Toutes les informations
sur le RIOB
sont disponibles

sur le WEB
www.riob.org

"MRC" : COMMISSION DU MEKONG

UNE NOUVELLE STRATÉGIE POUR LE BASSIN

Le Fleuve Mékong



La mission de la Commission du Mékong (MRC) est de favoriser et de coordonner la gestion et le développement durable des ressources en eau pour le bénéfice mutuel des pays et le bien-être des populations en mettant en œuvre des programmes et des activités stratégiques et en fournissant des informations scientifiques et des conseils sur les politiques à mener.

La MRC vient juste d'élaborer une stratégie pour mettre en application la GIRE dans les vingt prochaines années, dont les orientations sont les suivantes :

- ◆ **développement économique et réduction de la pauvreté** : afin de favoriser la croissance économique par l'utilisation et l'aménagement des ressources en eau communes ;
- ◆ **intégration par la planification** : mettant en place un processus de planification participatif et multi-sectoriel qui intègre les préoccupations écono-

miques, sociales et environnementales ;

- ◆ **développement social et équité** : pour assurer une répartition équitable des ressources en eau et des services entre les différents groupes économiques et sociaux ;
- ◆ **coopération régionale** : afin d'intégrer et de coordonner l'aménagement et la gestion des ressources en eau entre les pays pour optimiser les bénéfices et réduire au minimum le risque de conflits liés à l'eau ;
- ◆ **gouvernance** : pour établir des cadres réglementaires et créer des institutions transparentes et responsables qui favoriseront la GIRE à tous les niveaux ;
- ◆ **protection de l'environnement** : pour garantir l'équilibre écologique du bassin contre les effets néfastes du développement (accord de 1995) ;

- ◆ **changement climatique** : pour prévenir ou réduire au minimum les souffrances des populations et les pertes économiques dues à la variabilité du climat ;
- ◆ **information** : pour s'assurer que les décisions sont bien fondées sur la meilleure information disponible.

Le MRC s'est également engagé à contribuer aux Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) des Nations Unies afin d'éradiquer l'extrême pauvreté et la faim et d'assurer la durabilité de l'environnement.

Le plan stratégique de la MRC pour les années 2006 à 2010 est basé sur une analyse de la situation socio-économique, sur les besoins importants de développement et de protection de l'environnement, sur la consultation des Etats-Membres et de tous les acteurs concernés. Ce processus a permis à la MRC de choisir des objectifs pour les cinq années à venir.

L'objectif général est une utilisation plus efficace de l'eau et des ressources connexes du Mékong en favorisant et en coordonnant les investissements. Il faut aussi accroître la coopération régionale, renforcer le suivi de l'environnement et des impacts au niveau du bassin et améliorer les connaissances et les capacités de gestion intégrée des ressources en eau des organes de la MRC et des Pays, des Autorités et des acteurs concernés.

La MRC jouera un rôle plus important dans la promotion et la mise en œuvre du programme régional de coopération pour le développement durable des ressources en eau, appelé **Programme du Mékong**, basé sur une forte collaboration avec les banques d'investissements, les partenaires techniques et la société civile.

A l'occasion du 10^{ème} anniversaire de sa création, la Commission du Bassin Versant du Mékong a organisé, les 29 et 30 novembre derniers à Chiang Rai (Thaïlande), un Colloque International sur le thème de la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin versant du Mékong.

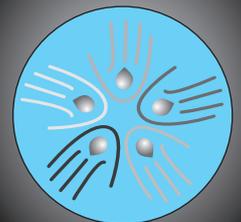
Plus d'une centaine de personnes sont venues du monde entier pour participer à ce colloque et apporter leur contribution.

Le Secrétaire Technique Permanent, Jean-François Donzier, y a présenté l'activité du RIOB.

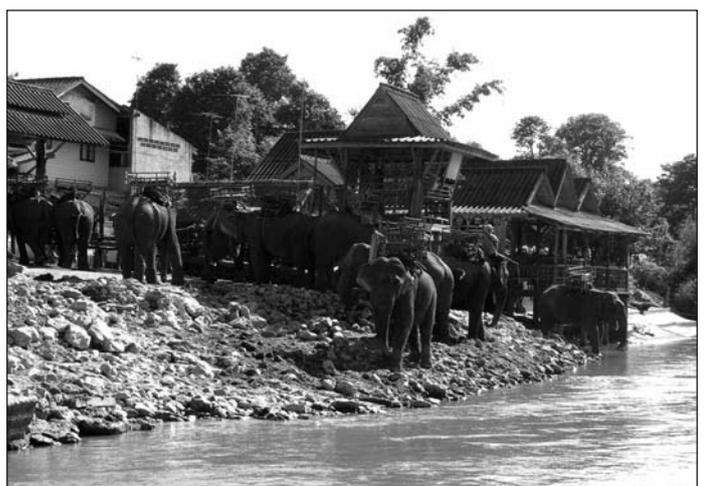
Oliver Cogels
Directeur
Commission du Mékong (MRC)
cogels@mrcmekong.org

www.mrcmekong.org

**Forum Mondial de l'Eau
Mexico - 18 mars 2006**



LA GIRE PAR BASSIN



"E.NETWORK"

UNE INITIATIVE ESCAP-FAO

L'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et la Commission Economique et Sociale pour l'Asie et le Pacifique des Nations Unies (UN-ESCAP) ont lancé une initiative pour améliorer la gestion intégrée des sols et des ressources en eau en Asie/Pacifique.

Le Réseau "E-Network" sur la planification stratégique et la gestion des ressources en eau représente un effort pour apporter une vision de l'eau au niveau régional et national dans la région.

La mission du Réseau régional est de promouvoir la mise en application de méthodologies

de planification stratégique et de gestion (SPM) pour les sols et les eaux.

Le réseau a donc pour objectif de fournir les connaissances de base et un espace neutre de réunion pour l'échange d'expériences sur l'utilisation des méthodologies "SPM".

Dans sa phase initiale, le "Réseau-E" a été lancé lors du deuxième Forum sur l'Eau en Asie du Sud-Est, qui s'est tenu à Bali, Indonésie, fin août 2005. Il est relié directement au processus de préparation du IV^{ème} Forum Mondial de l'Eau (WWF).

Cette initiative est également en train de créer des partena-

riats avec d'autres acteurs principaux d'Asie/Pacifique, incluant : le Centre de Collaboration sur l'Eau et l'Environnement (UCC-Water) du PNUE, le Forum sur l'Eau du Japon, la Commission du Mékong (MRC), le Forum sur l'Eau de Corée, la Banque Asiatique de Développement (ADB), la Commission de Coordination Inter-Etat sur l'Eau d'Asie Centrale (ICWC), l'Association de l'Eau de Malaisie, la Commission de Géoscience appliquée du Pacifique Sud (SOPAC), l'Institut International de Gestion de l'Eau (IWMI) et le Réseau Asiatique des Organismes de Bassin (NAR-BO), entre autres.

Javier
Gonzalez-Soria
Chef du Projet
Bureau Régional
de la FAO pour l'Asie
et le Pacifique
Fax : 66 2 697 4445
Javier.GonzalezSoria@fao.org



RENDEZ-VOUS DU RIOB
4 sessions à Mexico
18 mars 2006
"La GIRE par Bassin"

BANGLADESH

UN CADRE ANALYTIQUE POUR LA GIRE

Situé dans le plus grand delta du monde, le Bangladesh est dominé par le flux combiné du Ganges, du Brahmapoutre et du Meghna qui traversent le Pays. Pourtant le Bangladesh n'occupe seulement que 8% de leur bassin. Ceci soulève des problèmes difficiles à résoudre pour la planification et la gestion des ressources en eau.

Le Centre d'Information Environnementale et Géogra-

phique (CEGIS) et l'Organisation de Planification des Ressources en Eau (WARPO) élaborent un cadre analytique qui sera utilisé pour évaluer les programmes du Plan National de Gestion de l'Eau (NWMP) et contribuer aux objectifs de développement national, tels que la réduction de la pauvreté et des impacts sur des aspects sociaux et environnementaux.

Outre la mise à jour du "NWMP", le cadre analytique pourra évaluer les impacts des projets inter-bassins.

Ce cadre analytique utilise une approche générique, appelée les "étapes de l'analyse", qui sont :

- 1 l'identification des problèmes,
- 2 la définition des objectifs,
- 3 la délimitation des conditions d'analyse,

- 4 la formulation et l'analyse des mesures possibles et des stratégies prometteuses,
- 5 l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies choisies,
- 6 la présentation des résultats.

S.H.M.Fakhruddin
Center for Environmental
and Geographic Information
Services (CEGIS)
suddin@cegisbd.com

GANGES-BRAHMAPOUTRE-MEGHNA : UNE VISION PARTAGÉE EST-ELLE POSSIBLE ?

L'expérience de ces dernières décennies a montré que l'approche actuelle de gestion de l'eau dans les pays et la région des bassins Ganges-Brahmapoutre-Meghna (GBM) peut ne pas être durable.

Environ 80% du ruissellement se produit pendant les quatre mois de mousson de juin à septembre. Les bassins GBM sont les plus peuplés du monde avec une densité de population d'environ 700 hab/km². Ils abritent environ 620 millions de personnes.

La moitié de la population environ vit au-dessous du seuil de pauvreté et le nombre de pauvres s'accroît.

Les bassins GBM couvrent cinq pays : Chine, Inde, Népal, Bhoutan et Bangladesh. Tous les fleuves proviennent des chaînes de l'Himalaya. Cepen-

dant, certains affluents importants du Ganges proviennent des chaînes de Vindhya.

Les problèmes peuvent rarement être résolus dans les limites administratives.

Les pays de la région pourraient établir un cadre de coopération basé sur une vision partagée, qui engloberait les problèmes communs.

Cette vision partagée pourrait être :

"Réaliser, par l'utilisation appropriée des ressources en eau dans les bassins GBM, un développement socio-économique équitable pour les populations de la région sans compromettre la durabilité des écosystèmes."

Un forum régional des populations pourrait être créé avec des branches dans chaque pays.

La mobilisation des populations à différents niveaux assurerait l'intégration des activités dans les bassins.

A. N. H. Akhtar Hossain,
Institution des Ingénieurs
S.H.M.Fakhruddin,
CEGIS
suddin@cegisbd.com



Le Ganges

ASIE CENTRALE

DE NOUVELLES LOIS SUR LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Tous les Etats d'Asie Centrale, confrontés à une ressource en eau limitée et à une croissance démographique continue, cherchent à gérer l'eau d'une manière plus durable que pendant la période soviétique.

Les Codes de l'Eau ont été révisés au Tadjikistan en 2000, au Kazakhstan en 2003, au Turkménistan en 2004, et au Kirghizstan en 2004. La loi de 1993 sur l'utilisation de l'eau est toujours en vigueur en Ouzbékistan.

En particulier, les législations sur l'eau du Kazakhstan et du Kirghizstan ont pris des dispositions pour

une gestion de l'eau par bassin et la création d'un conseil de bassin - organisme consultatif qui fait participer tous les acteurs - afin de faciliter la gestion participative de l'eau et la coordination entre les administrations de l'eau.

Dans tous les pays d'Asie Centrale, les eaux sont un bien public, dont toute utilisation fait l'objet d'une autorisation, d'un permis ou d'une concession du gouvernement.

Les codes de l'eau des pays donnent la priorité à l'alimentation en eau potable.

Les pays d'Asie Centrale ont reconnu la nécessité d'adhérer aux accords internationaux sur l'eau pour faire face au problème des eaux transfrontalières de la région.

Les gouvernements d'Asie Centrale ont signé un accord de coopération pour la gestion, l'utilisation et de la protection communes des ressources en eau inter-états à Alma-Ata le 18 février 1992. Cet accord a créé une **Commission Inter-Etats pour la Coordination de l'Eau (ICWC)** et ses structures d'exécution : les Organismes de Gestion de l'Eau par bassin (BWO) pour le Syr-Darya et l'Amou-Darya.

Les BWO sont financées par les organismes nationaux de l'eau sur une base paritaire.

Ils fournissent l'eau, dans les limites établies par l'ICWC, à chacun des Etats et accomplissent les tâches opérationnelles et de contrôle.

L'allocation de l'eau entre les Etats reste cependant basée sur l'utilisation de l'eau et les Schémas Directeurs de Protection (WUPMP) développés dans les années 1980 pour ces bassins.

D. Ziganshina
Fax : (998 71) 166 50 97
dinara@icwc-aral.uz
Yu. Rysbekov
Fax : (998 71) 166 50 97
dukh@icwc-aral.uz

LES PROBLÈMES D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ EN ASIE CENTRALE

En raison de systèmes hydro-électriques de grande capacité situés en amont et des importants périmètres irrigués en aval des grands bassins d'Asie Centrale, il est nécessaire de chercher un compromis entre l'hydro-électricité et l'irrigation. La solution proposée au problème a été de créer un Consortium International Eau-

Electricité (International Water Power Consortium-IWPC).

La première ébauche de "l'IWPC" est apparue en 1997 au Conseil Inter-Etat du Kazakhstan et du Kirghizstan.

L'idée a été confortée dans l'accord du 17/03/1998 sur l'utilisation des ressources en eau et électriques dans le bassin du Syr-Darya entre les

Gouvernements du Kazakhstan, du Kirghizstan et d'Ouzbékistan, signé également par le Tadjikistan en 1999.

Cependant, ces décisions n'ont pas été suivies d'effet.

Actuellement, le concept de l'établissement de "l'IWPC" reste viable. Il a été approuvé par le Conseil des Chefs des Etats Membres de l'Organisa-

tion de Coopération d'Asie Centrale. Bien entendu le projet devra tenir compte de la Commission Inter-Etat pour la coordination de l'eau (ICWC) en Asie centrale et de ses organes exécutifs, la BWO Syr-Darya et la BWO Amou-Darya.

Yu. Rysbekov
Fax : (998 71) 166 50 97
dukh@icwc-aral.uz

LE PROJET "RIVERTWIN"

Le Centre d'Information Scientifique de la Commission Inter-Etat pour la coordination de l'eau (SIC-ICWC) de l'Asie Centrale, avec des partenaires d'un certain nombre de pays européens (Allemagne, Grèce, Pays-Bas, Suède) et d'Afrique, met en oeuvre le projet de recherche "RIVERTWIN".

Dans ce cadre, le SIC-ICWC réalise une recherche dans le bassin transfrontalier de Chirchik-Akhangaran (Kazakhstan, Kirghizstan et Ouzbékistan).

Le projet va se dérouler sur la période 2004-2007.

Les résultats de la première année du projet sont principalement les suivants :

- développement du concept de la participation des acteurs ;
- analyse de la structure de gestion de l'eau ;
- préparation de modèles (économiques, écologiques, hydrologiques, etc.) ;

- identification des problèmes et des tendances du développement sectoriel dans le bassin ;
- création d'une base de données (eau, sols, agriculture, indicateurs socio-économiques ...).

Yu. Rysbekov
Fax : (998 71) 166 50 97
dukh@icwc-aral.uz

GESTION INTÉGRÉE DES COURS INFÉRIEURS DE L'AMOU-DARYA ET DU SYR-DARYA

Un projet a été lancé par le Centre d'Information Scientifique de la Commission (SIC

ICWC) d'Asie Centrale avec des partenaires du Kazakhstan, du Turkménistan et

d'Ouzbékistan et avec l'appui du Département d'Etat des Etats-Unis en 2004 sur des sites pilotes dans les cours inférieurs de l'Amou-Darya et du Syr-Darya pour la transition vers la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

Les principaux résultats des études déjà réalisées viennent d'être présentés dans un rapport de synthèse.

Yu. Rysbekov
Fax : (998 71) 166 50 97
dukh@icwc-aral.uz



Le Syr-Darya

www.riob.org
Toutes les informations sur le RIOB sont disponibles

sur le WEB
www.riob.org

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET LA GESTION DES BASSINS VERSANTS TRANSFRONTALIERS DUSHANBE - 30 MAI - 1^{ER} JUIN 2005



Le Gouvernement de la République du Tadjikistan a organisé, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), une conférence internationale sur la coopération régionale et la gestion des bassins versants transfrontaliers, qui a eu lieu du 30 mai au 1^{er} juin 2005, à Dushanbe.

Les principaux objectifs de la Conférence étaient :

- l'établissement d'un dialogue entre les Etats d'Asie centrale et le renforcement de la coopération régionale

en matière de gestion des bassins versants transfrontaliers ;

- l'organisation d'une discussion avec les participants à la conférence originaires d'autres régions où existent des bassins versants transfrontaliers ;
- la définition des principaux événements qui se dérouleront dans le cadre de la Décennie Internationale d'Action, "L'eau, source de vie", et qui seront plus particulièrement liés à la sécurité et à l'utilisation ration-

nelle des cours d'eau transfrontaliers et au développement durable ;

- l'élaboration de recommandations susceptibles de résoudre les problèmes actuels.

Notre Présidente, Mme Madeleine Jouye de Grandmaison, a présenté un exposé introductif sur le RIOB lors de la cérémonie d'ouverture, en présence du Président de la République Tadjique.

M. Jean-François Donzier, Secrétaire Permanent du RIOB, a présidé la première session thématique relative à la "gestion durable des eaux transfrontalières" et Mme Jouye de Grandmaison la 3^{ème} session sur "la gestion intégrée par Bassin Versant".

www.riob.org

www.transwaterconference2005.org



GESTION PARTICIPATIVE DES FLEUVES D'ASIE CENTRALE



M. Jean-François Donzier, Secrétaire Technique Permanent du RIOB, s'est rendu en Ouzbékistan du 23 au 30 octobre 2005, à l'invitation du Centre d'Information Scientifique de la "ICWC", afin, notamment, de lancer avec M. Viktor Dukhovny la création du Réseau Régional Rusophone du RIOB et de faire le point sur les acquis du Centre

d'Information à Tachkent et ses derniers travaux de modélisation réalisés sur cette région d'Asie Centrale, qui oeuvre notamment pour la Protection de la Mer d'Aral par une meilleure gestion du Sir Darya et de l'Amou Darya.

Il a pu visiter, accompagné de M. Oumarov, la vallée de la Fergana où se déroule une très intéressante réforme pour une gestion participative décentralisée et intégrée des canaux et périmètres d'irrigation par les groupements d'agriculteurs concernés.

Viktor Dukhovny
Commission Internationale pour la Protection de la Mer d'Aral
dukh@icwc-aral.uz

www.icwc-aral.uz

KAZAKHSTAN BASSIN PILOTE DE L'ILI-BALKHASH

La mise en place du plan de gestion intégrée du bassin de l'Ili-Balkhash (IBB) au Kazakhstan, préparé par le Centre Régional de l'Environnement d'Asie Centrale (CAREC), dans le cadre du Plan d'Action pour l'Asie Centrale financé par le Programme TACIS de l'Union Européenne, a pour but de résoudre les problèmes sociaux, économiques et écologiques dans la région par l'introduction de nouveaux mécanismes de gestion pour l'un des plus grands lacs de la planète.

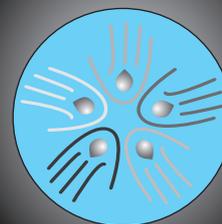
Les principaux problèmes rencontrés dans le bassin sont provoqués par l'utilisation et le partage irrationnels des ressources en eau, ce qui a causé des pertes de ressources biologiques, la dégradation des terres agricoles, le déclin des écosystèmes et la désertification, et, par conséquent, la diminution du cadre de vie des populations locales et de leur bien-être.

Selon les recommandations du Forum Public "Balkhash - 2000", qui a considéré la situation de l'Ili-Balkhash comme étant très critique, un concept de développement a été élaboré, basé sur la stabilisation de la situation sociale, économique et environnementale dans la région.

Dr. Elena Kreuzberg-Mukhina
Directrice du Programme de Gestion des Ecosystèmes Centre Régional de l'Environnement
Fax : +7 (3272) 705337
EKreuzberg@carec.kz

www.carec.kz

Forum Mondial de l'Eau Mexico - 18 mars 2006



LA GIRE PAR BASSIN

LES AMÉRIQUES

GESTION DES BASSINS TRANSFRONTALIERS ET NATIONAUX

FORMATION DU COMITÉ OPÉRATIONNEL ET DU RÉSEAU CONSULTATIF DES AMÉRIQUES



Maureen BALLESTERO, Coordonnatrice du Comité Organisationnel des Amériques, s'adresse à la Conférence Internationale de Tabasco, Mexique en juillet 2005

Le continent américain, hôte du IV^{ème} Forum Mondial de l'Eau, se prépare activement à ce grand événement mondial, en formant des groupes tels que le Comité Opérationnel des Amériques (COA) et le Réseau Consultatif, qui compte réunir plus de 60 organismes pour l'organisation

d'activités préparatoires sur tout le continent.

Le COA a inclut plus de 30 événements, de fin 2004 à fin 2005, dans la liste officielle des manifestations préparatoires du Forum Mondial. Ces activités sont d'une grande importance car elles fournissent des informations pour l'élaboration du document de positionnement de la Région, ainsi que des études de cas et des déclarations qui seront présentés à Mexico en mars 2006.

Ce travail ne se terminera pas avec la clôture du Forum mais, bien au contraire, il sera renforcé par l'expérience acquise.

Le travail du GWP-Amérique Centrale (GWP-CA) et de l'Organisation des Etats d'Amérique (OEA) a été essentiel pour donner vie à ce processus préparatoire en tant qu'entités coordinatrices du COA, en liaison notamment avec le Freshwater Action Network (FAN-CA), la CONAGUA, l'ANEAS et le CCA du Mexique, l'US Corps of Engineers, la Banque Interaméricaine pour le Développement ou l'Association Américaine des Ressources en Eau (AWRA).

Mariela Argüello Leiva
Chargée de communications
GWP-Amérique Centrale
Fax : 240-9934
marguello@gwpcentroamerica.org

SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE LIMA SUR LES BASSINS TRANSFRONTALIERS



Discours de M. Carlos LORET DE MOLA
Président du Conseil National de l'Environnement (CONAM)

Un symposium international sur la gestion intégrée des ressources en eau des bassins transfrontaliers a eu lieu à Lima, Pérou, du 18 au 20 mai 2005. Il a été organisé par l'Institut National des Ressources Naturelles (INRENA) avec, en particulier, l'Organisation des Etats Américains, le projet "Diffusion d'Expériences et de Leçons Apprises sur la Gestion des Ressources en Eau Transfrontalières - DeltAmérica" du PNUE, le Plan Binational pour le Développement de la Région Frontalière Pérou-Equateur, l'Autorité Binationale du Lac Titicaca (ALT) et avec la participation du Secrétariat Tech-

nique de l'Organisation du Traité de Coopération de l'Amazonie (OTCA). Il a réuni des délégués d'Amérique du Nord, d'Amérique Centrale, des Caraïbes et d'Amérique du Sud.

Parmi les déclarations, on peut notamment citer :

- évaluer les problèmes des eaux transfrontalières pour tout le continent,
- relancer la coopération et l'intégration entre les pays de la région pour la gestion des ressources en eau frontalières,
- renforcer les mécanismes de coopération régionale,

➤ renforcer et optimiser les instruments juridiques et institutionnels existants pour la gestion des ressources en eau transfrontalières : OTCA, CIC, ALT, CCAD, CEHI entre autres,

➤ dépasser les approches sectorielles, ainsi que l'éclatement institutionnel de la gestion des eaux transfrontalières,

➤ promouvoir la participation des usagers, des communautés autochtones et de la société civile, qui constituent un facteur essentiel de la gouvernance de l'eau,

➤ avancer vers une nouvelle culture de l'eau en valorisant les valeurs historiques et culturelles des peuples et nations des Amériques,

➤ promouvoir les associations locales pour la gestion des aquifères,

➤ utiliser les instruments d'échange d'information et d'expériences, tel que le Réseau Interaméricain des Ressources Hydriques (RI-RH),

➤ explorer des mécanismes économiques et financiers permettant aux institutions gestionnaires des eaux

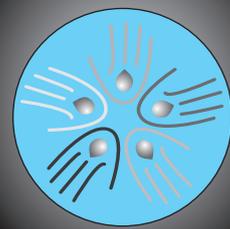
transfrontalières d'entreprendre des actions concertées,

➤ promouvoir les processus d'aménagement du territoire par bassins hydrographiques ainsi que la création de régions hydrologiques nationales et supranationales,

➤ inclure dans le cadre d'action de l'OEA les activités des institutions gestionnaires des eaux internationales des Amériques.

Jorge Benites Agüero
Unité Sous-régionale Pacifique Sud et Amazonie
Projet DELTAMERICA
INRENA
Fax : (51 1) 224 7719
jbenites@inrena.gob.pe

Forum Mondial de l'Eau
Mexico - 18 mars 2006



LA GIRE PAR BASSIN

"EAU 2005" À CALI

L'institut CINARA de l'Université de Valle, travaille sur l'eau, et depuis 1996 organise tous les ans, l'un des événements les plus importants sur l'eau d'Amérique latine.

"EAU 2005" est une réunion scientifique et académique consacrée à l'élaboration de politiques de gestion de l'eau.

"EAU 2005" s'est tenu à Cali, du 31 octobre au 4 novembre, et a permis une discussion sur des stratégies pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire.

L'un des facteurs, qui influencent le plus la diminution de la pauvreté, est l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Il a été souligné que de bons services d'eau :

- ♦ sont la clé du développement durable et sont essentiels à une bonne santé, réduisent la malnutrition et améliorent les conditions d'éducation ;
- ♦ contribuent au développement économique, principalement dans les zones rurales où les familles dépendent de l'agriculture et de l'élevage ;
- ♦ doivent être un droit pour tous les êtres humains.

*Paola Chaves
Institut CINARA
Agua2005@univalle.edu.co*

PANAMA

L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE ENTRE À L'UNIVERSITÉ

La République de Panama possède une grande biodiversité : le réseau hydrographique se compose de 500 rivières et de 50 bassins hydrographiques.

Tenant compte des problèmes qui se posent dans nos bassins, nous avons créé la Fondation pour la Protection des Fleuves, membre du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB).

Ainsi les universités du Panama, publiques ou privées, incluent l'éducation environnementale dans leurs cursus, parmi lesquelles on peut mentionner l'université indépendante de Chiriquí, (UNACHI). Aujourd'hui de nouvelles Maîtrises en Ressources Naturelles sont projetées ainsi qu'une Licence en Sciences Environnementales.

CEPAL

ORGANISMES DE BASSIN : EXPÉRIENCE DE L'ARGENTINE



Il est important de systématiser les expériences des pays latino-américains sur la création et le fonctionnement des organismes de bassin. L'objectif de cet ouvrage est d'examiner l'expérience de l'Argentine.

Le document est divisé en deux parties :

- La première partie est consacrée à la description des aspects physiques, juridiques et institutionnels de la gestion des ressources en eau en Argentine.
- La deuxième partie de l'étude analyse les principaux cas d'organismes de bassin existants en Argentine, qu'il s'agisse de structures inter-juridictionnelles (Comité Inter-juridictionnel du fleuve Colorado (COIRCO),

Autorité Inter-juridictionnelle des bassins du Limay, Neuquén et Negro (AIC), Commission Régionale du fleuve Bermejo (COREBE), Commission Inter-juridictionnelle et technique du bassin du Salí-Dulce, Autorité du Bassin de l'Azul (ACRA) et Commission Inter-juridictionnelle du bassin de la lagune de Picasa) ou provinciales (provinces de Buenos Aires, Mendoza et de Santa Fe).

Cette publication de Víctor Pochat sera disponible sur le site Web :

<http://www.eclac.org/drni>

Contact :
*Andrei S. Jouravlev
Commission Economique
pour l'Amérique Latine
et les Caraïbes (CEPAL)
Andrei.JOURAVLEV@cepal.org*

<http://www.eclac.org>

"CARU"

PLAN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU FLEUVE URUGUAY

Le fleuve Uruguay constitue une importante ressource en eau dont le potentiel de développement est à peine exploité. La préservation du fleuve pour satisfaire les besoins des générations actuelles sans

compromettre la satisfaction des besoins des générations futures est un engagement des Républiques d'Argentine et d'Uruguay qui partagent la partie aval du fleuve et qui ont délégué la préservation de la

ressource en eau à la "Comisión Administradora del Río Uruguay (CARU)".

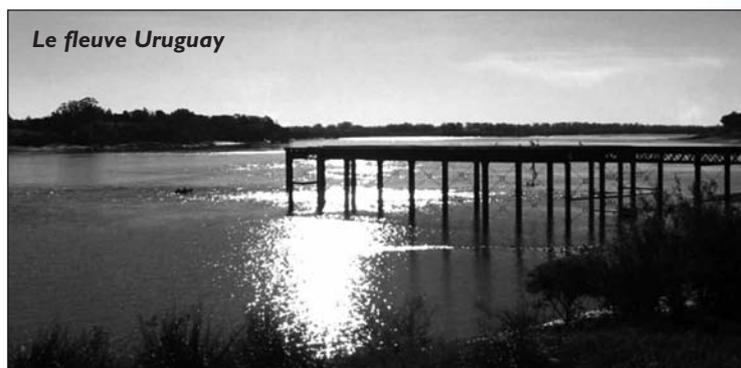
Le Plan de Protection de l'Environnement du Fleuve Uruguay a été signé le 29 octobre 2002 entre la CARU et les Autorités locales de l'Argentine et de l'Uruguay, riveraines du fleuve.

La prévention et la réduction de la pollution constituent les objectifs principaux de ce Plan : conservation et suivi des ressources piscicoles, protection et amélioration de la qualité des eaux pour les loisirs, protection des zones sensibles et de la forte valeur touristique, prévention de

l'érosion et des inondations dans les zones côtières, gestion du barrage de Salto Grande, renforcement institutionnel des municipalités et des organismes qui participent activement à la protection de l'environnement, réalisation d'un système d'information pour la mise en commun des données environnementales dans la zone de mise en application du Plan.

*Ing. Alejandro Rojas,
Dr. María Laura Ojeda
Secrétariat Technique
CARU*

www.caru.org.uy



Le fleuve Uruguay



MEXIQUE

LA GESTION DE L'EAU AU MEXIQUE

LA RECHARGE DES AQUIFÈRES DU BASSIN DU SONORA

Dans le bassin du fleuve Sonora, les prélèvements d'eau souterraine, principalement pour l'irrigation, sont supérieurs à la recharge des nappes, ce qui entraîne l'épuisement accéléré des aquifères.

Un plan de réhabilitation dans le moyen et haut bassin du Fleuve Sonora vise :

- à diminuer la dégradation des ressources naturelles,
- à une stabilité à long terme des sols, ce qui permettra

un meilleur captage des eaux de pluie pour la recharge des nappes,

- à une forte prise de conscience des utilisateurs pour un meilleur usage des ressources naturelles.

Un outil important de l'évaluation sera la détection à distance avec l'usage de systèmes de traitement de l'image (Image Processing Systems).
*Direction Régionale Nord-Ouest
Commission Nationale de l'Eau
jquiroz@grno.cna.gob*

LES PROGRAMMES DE GESTION DE L'EAU POUR L'ASSAINISSEMENT

Au Mexique, seulement 34 % des eaux usées municipales sont traitées et pour apporter une solution à ce problème, des Groupes de Suivi et d'Évaluation (GSE) des 25 Conseils de Bassin ont élaboré des Programmes de Gestion de l'Eau pour l'Assainissement, dont la Commission Nationale de l'Eau (CNA) a conçu la méthodologie :

- le bassin comme unité de gestion ;
- une élaboration rapide ;
- des résultats à court terme ;
- une forte participation ;
- une planification sur 10 ans, avec des révisions tous les 5 ans et des rapports semestriels.

Ces Programmes de Gestion orientent les politiques d'assainissement de bassin. Ils sont mis à jour périodiquement afin de mieux atteindre les objectifs et avoir un plus grand impact : ils ont déjà été établis pour les Bassins des fleuves Tuxpan al Jamapa, Papaloapan et Coatzacoalcos sur le Golfe du Mexique et des fleuves

Fuerte, Sinaloa et Mocorito al Quelite du côté de l'Océan Pacifique.
Les trois Conseils de Bassin des Rio Mayo, Presidio al San Pedro et Río Pánuco ont commencé le processus d'élaboration.
*Eugenia O. Haro García
Directrice des Conseils de Bassin
Commission Nationale de l'Eau
eugenia.haro@cna.gob.mx*

EAU ET SANTÉ PUBLIQUE

L'une des priorités du Programme Hydraulique National 2001-2006 est d'améliorer la qualité du service d'eau potable.

La population qui avait l'eau courante à domicile, sans désinfection a pu être réduite à 3,7 millions d'habitants en 2003, le nombre de maladies infectieuses intestinales, a diminué de 10,2 % entre 2000 et 2003 ; la mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué de 22,9 à 19,6 pour 100.000.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a effacé le Mexique de sa liste des zones infectées par le choléra dans son communiqué du 2 juillet 2001.

L'investissement fédéral a été de 50 millions de pesos mexicains par an.

La politique mise en place se base sur :

- un programme de subventions fédérales aux Etats et aux Communes pour l'extension et de l'entretien des installations,

- la coordination entre les Autorités, aux trois niveaux de gouvernement (fédéral, Etat, Communes) pour améliorer le suivi du traitement, aider les populations à risque sanitaire, et rendre plus efficaces les investissements.

L'objectif est d'assurer à 100 % la chloration de l'eau fournie par les réseaux de distribution.

Ceci va exiger de grands investissements fédéraux afin de contrôler la qualité de l'eau.

Un système d'information géographique a été réalisé dans la Péninsule du Yucatan, qui enregistre l'efficacité du traitement dans chaque commune de Campeche, Quintana Roo et du Yucatan.

*Miguel Angel García Córdoba
Programme Agua Limpia, CNA
Fax: (55) 51744000 Ext. 1387
miguela.garcia@cna.gob.mx*

PROJET INTÉGRÉ DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS DU TABASCO

La dernière grande inondation a eu lieu en 1999 ; elle a affecté environ 60 % de la capitale de l'Etat et provoqué des dégâts graves dans 16 des 17 communes. 312.000 personnes ont

subi des dommages matériels, estimés à plus de 2 500 millions de pesos.

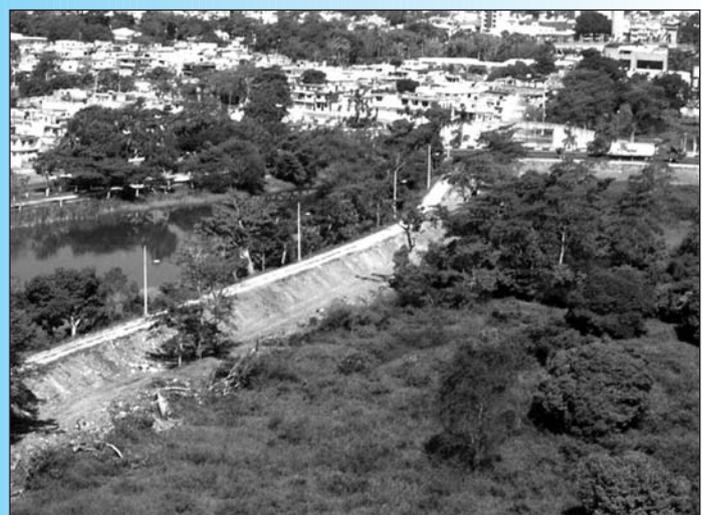
La CONAGUA a développé le Projet Intégré de Lutte Contre les Inondations (PICl).

En avril 2003, le Gouvernement Fédéral pour 72 % et celui de l'Etat pour 28 % ont signé un accord triennal pour mettre le PICl en application.

Les trois systèmes concernés sont le Mezcalapa-Samaría, la Sierra et Carrizal-Medellin avec une protection intégrée contre les fortes pluies sur les fleuves Samaría, Carrizal, la Sierra et Grijalva, rejetant les excédents d'eau loin des centres urbains.

Le PICl de la Plaine du fleuve Grijalva, est estimé à 2 060 millions de pesos dans six communes. 179 km de digues, 190 km de canaux de drainage et trois structures de contrôle seront construits pour protéger plus de 370.000 habitants et préserver 25.400 ha de terres cultivables.

*Ing. José Antonio Jiménez Ferrero
Sous-Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques Urbaines, CNA
Jose.jimenez@cna.gob.mx*



www.riob.org
Toutes les informations sur le RIOB sont disponibles

sur le WEB
www.riob.org

LA PARTICIPATION DES USAGERS

La politique de l'eau, redéfinie par la Loi fédérale de 2004, a six grands objectifs :

- ❖ Utilisation efficace de l'eau en agriculture ;
- ❖ Amélioration des services d'eau potable et d'assainissement ;
- ❖ Gestion durable et intégrée de l'eau dans les bassins et les aquifères ;
- ❖ Développement technique, administratif et financier du secteur hydraulique ;
- ❖ Participation des usagers et de la société civile ;
- ❖ Réduction des risques d'inondation et de sécheresse.

Des indicateurs ont été définis pour mesurer la mise en application de cette politique.

Les 26 Conseils de Bassin sont des instances de coordination, de concertation et d'appui, composées des instances fédérales, étatiques et municipales, ainsi que des représentants des usagers et des organisations civiles de chaque bassin ou région hydraulique. Ils possèdent des organismes auxiliaires : 10 Commissions de Bassin, et 16 Comités de Bassin, ainsi que 66 Comités Techniques sur les Eaux Souterraines (COTAS) ont été créés en septembre 2004.

Le Conseil Consultatif National de l'Eau intègre la société civile et a pour objectifs d'appuyer le changement stratégique du secteur, de promouvoir, coordonner et diriger les efforts de la société afin d'atteindre une culture de gestion et d'utilisation efficaces de l'eau.

Des Conseils des Citoyens des Eaux Étatiques ont été créés dans 29 États du pays.

5000 contributions de la société civile ont déjà été reçues sur toutes les questions de la gestion de l'eau.

Le Programme Hydraulique National 2001-2006 (PNH) régit l'administration mexicaine de l'eau.

Une évaluation des résultats obtenus a été menée en 2003. L'évaluation a porté sur la qualité de la participation au sein des Conseils de Bassin, des Comités Techniques sur les Eaux Souterraines (COTAS) et des Districts d'Irrigation.

Trois conditions fondamentales permettent de qualifier une bonne participation :

- la qualité de l'information entre les autorités, les représentants et les usagers,
- l'honnêteté des acteurs,
- la capacité du groupe à résoudre les conflits.

Les conclusions ont été les suivantes :

- la participation s'est améliorée au cours des quatre dernières années,
- les résultats sont meilleurs à petite échelle territoriale,
- la capacité à résoudre les problèmes et les conflits entre usagers reste encore faible,
- la représentativité des délégués des usagers doit être accrue,
- le suivi des accords adoptés et des engagements pris doit être amélioré.

Les participants ont eux-mêmes proposé quelques solutions :

- une meilleure organisation des usagers.
- une plus forte présence des maires dans les organes participatifs.

Juan Carlos Valencia Vargas
Directeur de la planification hydraulique - CONAGUA
juan.valencia@cna.gob.mx

L'AQUIFÈRE DE LA VALLÉE DE TEHUACÁN

Le Comité Technique des Eaux Souterraines (COTAS) opère comme organe auxiliaire du Conseil de Bassin de la Vallée de Tehuacán dans l'État de Puebla.

Parmi les actions techniques les plus significatives figure l'élaboration du document de "Planification participative pour la gestion intégrée de l'eau de l'aquifère de la Vallée de Tehuacán".

Les COTAS devront disposer des ressources économiques nécessaires pour conserver et gérer l'aquifère, assurer une planification technique des prélèvements, élaborer les études nécessaires et devenir les organismes d'appui à la gestion de la ressource.

Direction Régionale Golfe Centre
Fax : 01 228 8 17 11 88
hmartinez@grgc.cna.gob.mx
smorenof@grgc.cna.gob.mx

RÉHABILITATION DU FLEUVE ZANATENCO AU CHIAPAS

En 2000 s'est créé le Conseil de Bassin de la Côte du Chiapas avec l'intervention directe des autorités municipales, de l'État et fédérales, la participation active des usagers et de la société civile.

Le schéma stratégique, élaboré en 2002, a comporté plusieurs actions :

- la constitution d'un Comité du Bassin du Fleuve Zanatenco ;
- l'élaboration d'un Plan de Gestion Intégrée du Bassin du Zanatenco ;
- la promotion de la participation ;
- la création d'une Direction Opérationnelle du Comité de Bassin ;
- l'intégration du Plan dans le règlement municipal pour garantir la continuité des actions et des projets.

Un investissement de 25 millions de pesos a été réalisé en 2002-2004.

Résultats obtenus :

- le reboisement du haut du bassin ;
- la conservation des sols ;
- le nettoyage des estuaires ;
- l'étude de la qualité de l'eau ;
- l'extension et l'amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement ;
- le désensablement du fleuve ;
- l'électrification des communes isolées ;
- la remise en état des routes.

Eugenia O. Haro García
Comisión Nacional del Agua
eugenia.haro@cna.gob.mx

LE BASSIN DU RIO CUPATITZIO

La Commission de Bassin du Cupatitzio a été mise en place le 4 août 2004 à Taretan, État du Michoacan.

La problématique perçue par les utilisateurs de l'eau dans le bassin a été définie lors des Ateliers sur la Planification Participative par Objectifs (ZOPP), qui ont eu lieu dans la ville d'Uruapan le 30 juin et le 1er juillet et du 23 au 25 novembre 2004. Le problème principal du bassin du Cupatitzio est la dégradation et l'épuisement des ressources naturelles : eau, forêt et sols.

Dans le cadre de la Coopération avec GTZ, la Commission de Bassin du Cupatitzio est chargée du suivi du Plan de Gestion Intégrée des Eaux du Bassin, en utilisant les résultats des ateliers ZOPP. Ce Plan de Bassin vise à mettre en place, à court et moyen terme, les études et les investissements nécessaires pour inverser la surexploitation des ressources et pour généraliser la gestion participative qui permet d'impliquer la société dans la prise de décisions.

Vicente Ortega Lara
CNA - Direction Régionale Balsas

www.cna.gob.mx

LE CONSEIL DE BASSIN DU RIO BRAVO

Le Conseil de Bassin du Rio Bravo a été mis en place le 21 janvier 1999, où les autorités et les utilisateurs des eaux nationales se sont engagés à joindre leurs efforts pour arriver à préserver cette ressource. Le Conseil est formé par 31 membres dont 7 représentent le Gouvernement et 24 les utilisateurs.

L'élaboration d'un Projet de Règlement concernant la distribution, l'exploitation, l'utilisation et l'aménagement des eaux superficielles nationales du Bassin du Rio Bravo a commencé en mai 2001.

La Commission Nationale de l'Eau, les Gouvernements du Chihuahua, Coahuila, Nuevo León et Tamaulipas, et les organisations d'utilisateurs d'eaux nationales de chaque État participent à son élaboration avec comme invités : l'Institut Mexicain des Technologies de l'Eau et la Commission Internationale des Limites et des Eaux (CILA).

La participation des usagers a été primordiale pour l'élaboration du projet de règlement. Leurs commentaires et propositions ont été écoutés.

Ing. Pedro Garza Treviño
Directeur Régional Rio Bravo
pgarza@grrb.cna.gob.mx

MEXIQUE (suite)

LA GESTION DES DISTRICTS D'IRRIGATION

Les Districts d'Irrigation ont été créés par le Gouvernement fédéral dès 1936. Le pays comptait alors environ un million d'hectares irrigués. Dès 1989, la Commission Nationale de l'Eau a sauvé ces districts avec le Programme de Transfert des Districts d'Irrigation aux Exploitants. Il s'agit d'organiser des Associations Civiles d'Exploitants (ACU) et de leur octroyer la concession d'un module pour l'utilisation de l'eau et des infrastructures.

La CONAGUA supervise l'application de ces concessions et fait une évaluation périodique des travaux de chaque "ACU". A ce jour, des modules ont été transférés aux 468 ACU existantes, qui exploitent 3.471.058 ha, soit 99,2 % du total de la superficie des Districts d'Irrigation du pays. Les principaux résultats en sont :

- un bon entretien des ouvrages par les utilisateurs,
- une augmentation de la productivité des sols et de l'eau,

- une mise en commun des ressources humaines, des machines et des équipements,
- une modernisation des infrastructures hydro-agricoles.

Car depuis 1997, le Programme de Partenariat pour la Campagne a permis la remise en état et la modernisation des infrastructures hydro-agricoles, grâce à des prêts de la Banque Mondiale et une contribution des exploitants (25 %) et du Gouvernement des Etats (25 %).

- Ses principales actions sont :
- la réhabilitation et la modernisation des infrastructures ;
 - la promotion des techniques modernes d'irrigation ;
 - l'organisation des producteurs et la réglementation des unités ;
 - la formation des usagers.

*Sous-Direction Générale des Infrastructures Agricoles
Direction de l'Utilisation Efficace de l'Eau et de l'Energie Electrique - CNA*

<http://www.cna.gob.mx>

PREMIER SOMMET BINATIONAL DU RIO GRANDE / RIO BRAVO MCALLEN (TEXAS) - REYNOSA (MEXIQUE) – 17 – 18 NOVEMBRE 2005



Les 17 et 18 novembre 2005 s'est tenu à Reynosa et McAllen, le Premier Sommet Binational du Rio Grande / Rio Bravo, dans

le cadre de la **Commission Internationale Mexique / USA des Limites et des Eaux**.

Cette réunion, placée sous la co-Présidence des deux Commissaires MM. Arturo Herrera Solís (Mexique) et Carlos Marin (USA) a été suivie par près de 300 participants, représentants les diverses Organisations intervenant dans le secteur de l'eau de part et d'autre de la

frontière et visait à enrichir les travaux de la Commission Internationale en mettant en évidence les questions concrètes qui se posent sur le terrain.

Le Sommet s'est organisé autour de 4 thèmes aussi variés que :

- le cadre juridique et institutionnel,
- la gestion binationale du Bassin,
- l'environnement et la qualité de l'eau,
- le financement.

M. Jean-François Donzier, Directeur Général de l'Office International de l'Eau et Secrétaire Technique Permanent du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), a été invité à présenter la conférence inaugurale plénière sur le thème de l'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau.

www.rioweb.org

USA

ÉLABORATION D'INDICATEURS D'EFFICACITÉ DE LA GESTION DE BASSIN

Aux Etats-Unis, la GIRE a émergé dans les années 80 et les années 90 et s'est concentrée sur des actions locales stimulées par des programmes fédéraux et d'Etats, telle que l'approche par bassins versants de l'EPA.

Mais la gouvernance au niveau du bassin était politiquement difficile à réaliser. Les commissions de bassin existantes ont été dissoutes par l'administration Reagan dans le souci d'éviter la duplication de services gouvernementaux.

L'application de la GIRE au niveau des bassins est ainsi limitée aux USA, sauf dans le cadre de traités internationaux et de structures institutionnelles de planification et de gestion de l'eau.

Des commissions de bassin continuent dans quelques bassins, le Delaware par exemple, bien qu'avec un soutien réduit du Gouvernement fédéral.

Objectifs

La recherche de l'Université de l'Illinois a pour but de :

- 1 Développer des indicateurs universels de performance de la capacité des organismes de gestion de bassin (OB) de réaliser une gestion intégrée ;
- 2 Sélectionner des indicateurs de performance, les appliquer aux bassins américains choisis, et de recommander l'application des indicateurs de performance dans d'autres bassins.

Travaux réalisés en 2005

➤ Etape 1 :

115 indicateurs d'organisme de bassin ont été identifiés. Ceux-ci ont été développés en étudiant des documents et la pratique d'experts dans les bassins américains et internationaux. Ces indicateurs ont été regroupés en dix catégories: prise de décision coordonnée [19 indica-

teurs], prise de décision répondante [10], objectifs et changement de but [7], durabilité financière [12], conception de l'organisation [20], rôle de la législation [5], formation et renforcement des capacités [6] information et recherche [18], responsabilité et suivi [6], et rôle du secteur public et privé [12].

➤ Etape 2 :

La deuxième étape a impliqué l'application d'un sous-ensemble d'indicateurs aux bassins américains choisis. Les bassins du Willamette et du Lac Champlain, du Programme HELP de l'UNESCO, et la Commission de bassin du Delaware ont été sollicités pour participer à l'étude. Il leur sera demandé d'évaluer l'efficacité des indicateurs.

Résultats attendus

Il est prévu que le projet fournisse :

- une méthode pour mesurer l'efficacité des organismes de bassin ;

- une meilleure compréhension des facteurs affectant les performances des OB ;
- une possible amélioration de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau par les OB ;
- la participation des acteurs et leur appropriation de la gestion du bassin.

Produits

Le projet produira :

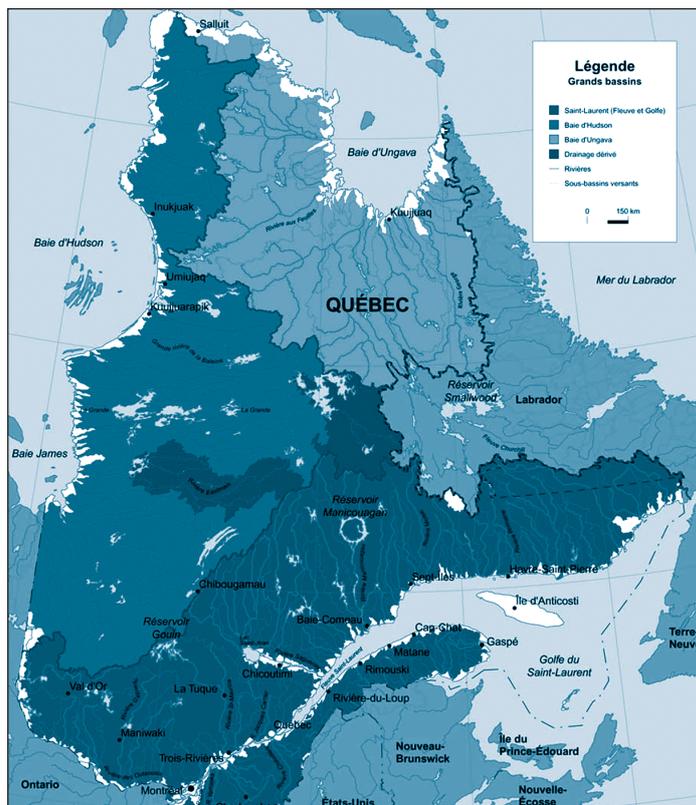
- un Livre Blanc sur les indicateurs de performance des organismes de bassin,
- un manuel pratique qui sera développé ultérieurement sur Internet,
- des réunions pour promouvoir l'utilisation du manuel.

*Dr Bruce P. Hooper
Département de Géographie
et des Ressources
Environnementales
Université de l'Illinois Sud
bhooper@siu.edu*

BASSIN DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT

UNE ENTENTE INTERNATIONALE SANS PRÉCÉDENT POUR INTERDIRE LES DÉRIVATIONS HORS DU BASSIN

RENDEZ-VOUS DU RIOB
4 sessions à Mexico
18 mars 2006
"La GIRE Par Bassin"



Le Bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, tel que défini en 1985 dans la Charte des Grands Lacs, couvre un territoire englobant les bassins hydrographiques des cinq Grands Lacs (Ontario, Érié, Huron, Michigan et Supérieur) ainsi que celui du Fleuve Saint-Laurent jusqu'à la ville de Trois-Rivières au Québec (limite des marées). Ce gigantesque bassin constitue près du cinquième des réserves d'eau douce de la planète, abrite près de 40 millions d'habitants et il est le cœur industriel du Midwest américain, de l'Ontario et du Québec.

Le 13 décembre 2005, l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent a été signée à Milwaukee (Wisconsin).

Cette Entente engage dix gouvernements (Québec, Ontario, Illinois, Indiana, Michigan, Minnesota, New York, Ohio, Pennsylvanie, Wisconsin) à agir conjointement en vue de renforcer la protection des eaux du Bassin dans une perspective de développement durable. Au terme d'une négociation de quatre années, les Parties ont fini par tomber d'accord sur un point essentiel à cette protection : **l'interdiction des dérivations et trans-ferts d'eau en vrac du Bassin vers d'autres régions d'Amérique du Nord et du monde.**

Cette Entente est sans précédent. D'une part, l'ampleur des activités couvertes et du territoire concernés : tous les types de captage d'eau (agriculture, urbain, industries etc.), et toutes les eaux du bassin (surface des Grands Lacs, affluents, eaux souterraines), ont été vi-

sés par la négociation. D'autre part, la négociation elle-même a été très particulière puisque réalisée uniquement entre des États fédérés agissant dans leur champs de compétence au Canada et aux États-Unis et guidée par deux consultations publiques successives menées simultanément de part et d'autre de la frontière canado-américaine. Une participation permanente des milieux environnementaux, industriels, agricoles, municipaux a été assurée ainsi qu'un dialogue continu avec les différentes agences fédérales américaines et canadiennes concernées. Par ailleurs, des approches nouvelles en Amérique font leur apparition dans cette Entente : le développement durable, l'approche de précaution, la référence aux modifications environnementales comme le climat, la reconnaissance et la mesure systématique des impacts cumulatifs à l'échelle du Bassin.

A l'origine de cette vaste négociation, il faut considérer les pressions accrues sur le Bassin, notamment la demande croissante des grandes agglomérations et les besoins en irrigation, ainsi que les menaces de tous ordres sur les écosystèmes lacustres. Mais la considération la plus déterminante a été l'inquiétude concernant les risques de dérivations majeures ou d'exportation des eaux hors du bassin.

D'autres parties de l'Amérique "ont soif". Les phénomènes climatiques appréhendés renforcent la tendance et les pressions économiques et politiques pour des dérivations et captages majeurs ne sont susceptibles que de s'accroître. Malgré son immensité, le Bassin est en effet fragile : **seulement 1 % du volume des Grands Lacs est renouvelé chaque année par les précipitations et le ruissellement.**

Outre les dérivations, l'Entente vise aussi les grands usages de l'eau à l'intérieur du Bassin. Un accent particulier est mis sur la conservation et l'efficacité des utilisations de l'eau. Une norme commune pour les captages de l'eau, ainsi qu'un système de notification mutuel des prélèvements majeurs à l'intérieur du Bassin sont insaurés. Les Parties conviennent d'alimenter une banque de données sur les prélèvements d'eau et de renforcer les recherches scientifiques dans ce domaine. Cette approche contribuera ainsi à éviter les différends et à prévenir les crises dans le domaine de l'eau. Ces dernières seraient particulièrement dommageables pour le Saint-Laurent situé en aval du bassin.

L'Entente internationale est dite "de bonne foi" : les Parties s'engagent à la mettre en œuvre en adoptant les lois internes nécessaires pour que ses dispositions deviennent obligatoires. Cette mise en œuvre se fait aux États-Unis par un accord exécutoire entre les huit États, appelé le Compact, un accord "miroir" qui contient les mêmes dispositions que l'Entente internationale.

Cette Entente permet aux 8 États des USA riverains des Grands Lacs, à l'Ontario et au Québec de renforcer leurs liens de coopération.

Ce partenariat, est essentiel pour l'avenir du fleuve Saint-Laurent.

Jérôme Faivre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
Fax : (418) 644-4598
jerome.favre@mddep.gouv.qc.ca

<http://www.mddep.gouv.qc.ca>



Les rives du Fleuve Saint-Laurent

BRÉSIL

LA NOUVELLE POLITIQUE DE L'EAU SE MET EN PLACE



Le contexte législatif

La constitution de 1988 stipule que l'eau, en tant que bien public, ne peut être utilisée qu'avec des concessions de droits. L'octroi des concessions est une prérogative exclusive de l'Union ou des Etats.

La Loi sur l'Eau brésilienne (1997) a créé un modèle institutionnel, se composant du Conseil National des Ressources Hydrauliques et de ses équivalents dans les Etats, des Comités de Bassin et d'instances d'exécution, les Agences de Bassin.

Elle a également créé un ensemble d'instruments de gestion : Plans de Gestion des Ressources en Eau au niveau national et des Etats, classification des eaux superficielles,

concessions des droits d'utilisation de l'eau, facturation du droit d'utilisation des ressources en eau, et systèmes d'information.

Les Agences de Bassin

Leur composition varie selon les différentes alternatives institutionnelles actuellement utilisées :

- régies d'économie mixte (Ceará) ;
- entités publiques régionales (Rio Grande do Sul) ;
- organismes autonomes - SO (Paraíba do Sul) ;
- organismes d'intérêt public de la société civile - OSCIP.

Leurs compétences de base sont :

- d'agir comme secrétariat exécutif du Comité de Bassin ;
- de tenir un registre des utilisateurs et d'actualiser la disponibilité de l'eau ;
- de facturer l'utilisation de l'eau ;
- d'élaborer le Plan de Gestion des Ressources en Eau présenté pour approbation au Comité de Bassin ;

- de promouvoir des études et d'analyser les plans, projets et travaux à financer sur les fonds collectés par la facturation de l'eau.

L'Agence Nationale de l'Eau (ANA- Agência Nacional de Águas)

Créée en 2001, c'est une institution avec un régime spécial, indépendante pour la prise de décisions, ses directeurs sont nommés par le Sénat fédéral, et elle possède une autonomie financière.

Ces principales fonctions sont l'octroi des concessions pour l'utilisation des eaux superficielles du domaine fédéral et la mise en oeuvre du **Système National de Gestion des Ressources en Eau**.

L'ANA se caractérise par un large domaine d'action incluant les macro-bassins nationaux, mais avec peu d'instruments pour résoudre les problèmes au niveau local (problèmes d'inondations et de lutte contre la pollution), pour lesquels il faut compter sur la coopération des Etats et des Municipalités, en particulier pour l'aménagement et l'utilisation des sols.

Ce système est toujours "en cours de construction" :

- le principe de l'eau comme "bien public" est présent dans la Loi Nationale, mais pas encore dans l'esprit des utilisateurs, en particulier des "agriculteurs",

- le principe de **décéntralisation** est aussi présent dans la loi, mais pas encore dans l'esprit de la majorité des "décideurs publics",

- le principe de **participation** est mis en application dans de nombreuses régions du pays, bien que, dans certains cas, de forts coûts de transaction soient observés dans le processus de prise de décisions.

La mise en application du **principe d'intégration** est, en fait, la tâche la plus difficile, en raison de la diversité des situations, les résultats en termes de GIRE ne sont pas les mêmes.

Quelques "expériences pilotes" donnent de bons résultats : l'Etat de Ceará est un modèle pour les régions arides et le Bassin du Paraíba do Sul est le modèle pour les bassins fédéraux dans des régions industrielles. C'est le premier bassin brésilien où tous les instruments de gestion ont été mis en application.

Nous avons un cadre juridique et institutionnel qui permet la mise en oeuvre efficace de la GIRE, mais nous sommes encore loin du but ...

Oscar Cordeiro Netto
Directeur de l'ANA
oscar@ana.gov.br

www.ana.gov.br

VENEZUELA

L'AVENIR DU BASSIN DU FLEUVE CARONI

Depuis plusieurs années, les organisations non-gouvernementales, telles que la Société des Amis pour la défense de la Grande Savane (AMIGRANSA), ou l'association des gardes volontaires de la frontière de la Grande Savane (AVVA), ont dénoncé une série d'atteintes à la conservation du bassin du fleuve Caroní et du parc national de Canaima et ont initié la protection de cette région située dans la Guyane vénézuélienne, dans l'état de Bolivar.

Ce secteur du bassin du Caroní supérieur, ainsi que le bassin du Paragua supérieur,

sont protégés par diverses dispositions juridiques : la zone protégée du sud de l'Etat de Bolivar, le parc national de Canaima, les formations géologiques naturelles Tepuyanans ...

Nous avons constaté avec inquiétude une augmentation des activités minières spécifiquement interdites par ces décrets de protection, les extractions dans les fleuves, dans la savane et dans les forêts, qui altèrent et polluent les sols, les eaux et l'air. L'industrie minière artisanale des "garimpeiros" est responsable de la pollution par le mercure et le

cyanure et du déboisement. En septembre 2005, Jacqueline Faría, Ministre de l'Environnement, a annoncé que tous les contrats et concessions minières allaient être révisés afin d'assainir le bassin du Caroní, "pour conserver les fleuves et les forêts et pour léguer une planète vivante aux futures générations". Le Président de la République a annoncé qu'il retirerait les concessions minières et les contrats dans tout l'Etat de Bolivar.

Mais les gardes environnementaux ont informé que l'activité minière avait repris et

que les fleuves étaient à nouveau pollués.

Il est donc nécessaire de mettre en oeuvre la reconversion vers des activités durables et d'aider les familles des petits mineurs, les communautés non-minières créoles et indigènes de la zone frontalière sud de l'Etat de Bolivar et les organisations environnementales pour la mise en oeuvre de projets économiques alternatifs à petite échelle, respectueux de la nature.

Société des Amis pour la défense de la Grande Savane (AMIGRANSA)
amigrans@internet.ve

"EURO-RIOB" PARTICIPE AU 6^{ÈME} "BALTIC SEA DAY"



La Mer Baltique a la réputation d'être la mer la plus polluée de la planète, victime d'une eutrophisation particulièrement marquée, l'écosystème marin est fortement déséquilibré au point que certaines espèces de poissons qui y sont pêchées, comme le hareng ou le saumon, sont interdites d'exportation dans l'Union européenne.

Dès les années 70, les pays riverains de la Mer Baltique (Suède, Danemark, Allemagne,

Pologne, Finlande, Russie, Estonie, Lettonie et Lituanie) ont décidé d'agir ensemble pour protéger l'environnement.

Cette mobilisation interrégionale se manifeste notamment à travers "Helcom", la **Commission d'Helsinki pour la protection de la Mer Baltique**.

Depuis 2000 une Conférence Internationale est organisée chaque année à St. Petersburg pour faire le point sur les progrès accomplis.

La 6^{ème} édition du "Baltic Sea Day" a eu lieu les 22 et 23 mars 2005 à St. Petersburg. Ce forum annuel est devenu aujourd'hui l'un des principaux mécanismes permettant de développer la coopération entre les pays riverains de la Mer Baltique.

Parmi les nombreux sujets inscrits cette année au programme de la Conférence figuraient : la coopération trilatérale pour le golfe de Finlande, la stratégie de collecte des données sur les substances dangereuses en Russie, la Stratégie Maritime Européenne et la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau.

Ce dernier point est important, du fait des changements politiques résultants de l'élargissement de l'Union Européenne.

L'existence d'une législation environnementale commune, désormais applicable dans tous les Etats riverains de la Mer Baltique, en dehors de la Fédération de Russie, impacte nécessairement les priorités environnementales régionales.

C'est dans ce contexte qu'"HELCOM" a souhaité associer le Réseau International des Organismes de Bassin aux travaux de la 6^{ème} édition de son "Baltic Sea Day".

MM. MM. Mieczyslaw Ostojki, Président du Groupe EURO-RIOB et Jean-François Donzier, Secrétaire Technique Permanent du RIOB, ainsi que Jean-Claude Vial, de la Direction française de l'Eau, sont venus présenter les activités du Réseau et particulièrement les travaux menés pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau.

Ce fût également l'occasion de montrer comment le RIOB s'est impliqué dans la préparation du prochain Forum Mondial sur l'Eau de Mexico.

*Nikolay Vlasov
Helsinki Commission
nikolay.vlasov@helcom.fi*



ATELIER "EURO-RIOB" : PRÉVENTION DES INONDATIONS EN EUROPE WROCLAW - POLOGNE - 19 - 21 OCTOBRE 2005

Les membres de l'Euro-RIOB (Groupe des Organismes de Bassin Européens pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau) se sont retrouvés du 19 au 21 octobre 2005 à Wrocław en Pologne pour participer à un atelier sur la prévention des inondations.

Organisée avec le soutien du Ministère de l'Environnement polonais, cette manifestation a permis aux participants de dresser un bilan des connais-

sances dont ils disposent en matière prévention des inondations.

Plusieurs sujets étaient inscrits au programme :

- Le cadre juridique relatif à la protection contre les inondations et son articulation avec la Directive-Cadre sur l'Eau et Natura 2000 ;
- Les systèmes de prévisions des inondations, la gestion des zones inondables, l'a-

ménagement du territoire, la conscience collective des risques et des mesures de prévention des dommages ;

- Les actions techniques, notamment les zones d'expansion des crues qui peuvent être mises en oeuvre dans les bassins versants pour réduire l'ampleur des inondations.

Les travaux ont été ouverts par le Ministre polonais de l'Environnement.

MM. Jean-Marie Wauthier et Mieczyslaw Ostojki, Présidents de l'EURO-RIOB, et Jean-François Donzier, Secrétaire Technique du Réseau ont présenté les exposés introductifs de cet atelier.

**RENDEZ-VOUS
"EURO-RIOB"
Megève - France
20 - 22 sept. 2006**



"EURO-RIOB 2005" : 2^{ÈME} RÉUNION INTERNATIONALE DE LA DIRECTIVE-CADRE EUROPÉENNE SUR

Plus de 175 représentants des Administrations Gouvernementales responsables de la gestion des ressources en eau, des Organismes de Bassin ou Autorités de Districts venant de 36 Pays, se sont réunis à Namur-Wallonie en Belgique, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2005, à l'invitation de Monsieur Benoit Lutgen, Ministre wallon de l'Agriculture, de la Ruralité et de l'Environnement, et sous les auspices du Groupe des Organismes de Bassin Européens pour la mise en application de la DCE (EURO-RIOB) et du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB).

Cette importante réunion s'est inscrite dans le cycle européen de la préparation du 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau de mars 2006 à Mexico.

Le Groupe des Organismes de Bassin européens "EURO-RIOB" est membre du Groupe de Coordination de la Stratégie Commune (CIS) du processus de mise en œuvre de la DCE.

Les travaux du groupe "EURO-RIOB" visent à enrichir la Stratégie Commune (CIS), en présentant les différentes approches, les résultats ou expériences opérationnelles sur le terrain.

La mise en application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) dans les 25 pays de l'Union Européenne élargie, ainsi que dans les Pays candidats à l'adhésion, apparaît comme un fait majeur pour la diffusion des principes de bonne gouvernance préconisés par le RIOB, qui en fait un thème prioritaire pour la mobilisation de ses membres.



DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Deux thèmes principaux ont été abordés lors de l'assemblée plénière :

➔ **La mise en œuvre de la Directive-Cadre dans les bassins des fleuves transfrontaliers et les Districts Hydrographiques Internationaux (DHI)**, avec la participation importante des commissions internationales européennes, au premier rang desquelles celles concernant la Wallonie,



➔ **la participation des populations à la définition de la politique de l'eau**, le rôle des élus locaux et des représentants professionnels et associatifs, "les Comités de Bassin", la consultation du "grand public" pour l'application de la Directive-Cadre. Ce thème a permis d'ouvrir largement les travaux de l'assemblée à nos partenaires travaillant sur le terrain.

51 communications ont été présentées durant la réunion de Namur.

RÉSOLUTIONS FINALES

Les organismes participant au groupe "EURO-RIOB" ont réaffirmé leur souhait de continuer d'échanger leurs expériences au travers de quatre activités complémentaires :

■ L'organisation de réunions régulières, sessions plénières annuelles ou ateliers thématiques.

■ Le lancement du site Internet d'"EURO-RIOB" : ce site Internet permettra une diffusion élargie des guides et documents élaborés dans le cadre européen de la CIS.

Il regroupera également des études de cas des bassins pilotes et les documents produits par les Organismes de Bassin et Autorités de Districts européens.

■ Le développement d'accords de jumelage entre Organismes de Bassin de différents pays confrontés à des

● Il est indispensable de clarifier au niveau européen les objectifs environnementaux et la définition du bon état.

Il est recommandé :

- de privilégier une démarche ascendante à partir des travaux des différents pays pour élaborer le programme de mesures et réaliser le plan de gestion d'un District International,
- de développer les échanges sur les méthodes utilisées et les outils,
- de concevoir une démarche itérative et dynamique pour l'édification du programme de mesures, tenant compte des données existantes et à venir sans retarder les actions à conduire à court terme.

Mais aussi :

- ◆ de mettre en cohérence les systèmes de suivi et d'évaluation, d'harmonisation des données et des Systèmes d'Information Géographique, en priorité dans les Bassins Transfrontaliers,
- ◆ d'analyser la compatibilité des outils SIG développés avec le système de rapportage européen WISE,
- ◆ d'assurer la comparabilité des résultats des programmes nationaux de monitoring prévus pour 2007.

Les délégués ont encore proposé :

- de renforcer l'action des structures internationales existantes (commissions internationales, coopération bilatérale, ...),
- de soutenir la création de nouvelles Commissions Internationales et de renforcer la coopération pour les bassins partagés avec les pays voisins de l'UE.

D'une façon générale, l'importance et le dynamisme des opérations très pratiques qui existent déjà depuis longtemps et qui se développent dans les Bassins Transfrontaliers restent encore trop peu connus et doivent être mieux mis en valeur et diffusés.

La Directive-Cadre est une chance pour renforcer ces opérations.

problématiques communes, notamment dans le cadre du projet "TWINBASIN".

■ Le lancement de programmes de formation et de perfectionnement professionnel pour les responsables et personnels des Organismes de Bassin, notamment avec l'ouverture du programme "WFD-LEARN".

EN CE QUI CONCERNE LES BASSINS TRANSFRONTALIERS ET LES DISTRICTS HYDROGRAPHIQUES INTERNATIONAUX :

● Au vu des résultats des caractérisations élaborées par chaque pays en 2004 et de la mise en commun aboutissant au rapport faitier, il apparaît qu'une homogénéisation des méthodes n'est pas obligatoire, mais que la transparence est indispensable pour une bonne compréhension commune des méthodes utilisées et une comparabilité des résultats obtenus.

ATIONALE SUR L'APPLICATION R L'EAU

Prochain rendez-vous
"EURO-RIOB 2006"
Megève - France
20 - 22 septembre 2006

**EN CE QUI CONCERNE
LA CONSULTATION DU PUBLIC
POUR L'APPLICATION
DE LA DIRECTIVE-CADRE :**

Pour favoriser la consultation, il faut :

- ➔ sensibiliser et informer le grand public, expliquer les enjeux, afin qu'il soit en mesure de donner un avis,
- ➔ identifier précisément les sujets d'intérêt principal du grand public dans chaque contexte local,
- ➔ préparer des arguments forts de sensibilisation et de motivation du public, avec un vocabulaire simple et adapté, mettant en évidence les retombées positives de l'atteinte du bon état écologique,
- ➔ donner plus de place aux références et pratiques culturelles,
- ➔ développer une véritable gestion citoyenne de l'eau.

Il semble que des approches originales s'appuyant sur l'organisation d'animations locales ou l'utilisation de supports locaux de communication soient parfois plus efficaces pour mobiliser les citoyens que le recours aux grands médias de diffusion dont le coût est élevé pour un retour parfois décevant. Le passage par le relais des collectivités, pouvoirs locaux et les ONG peut s'avérer très utile.

- ➔ Il est ainsi recommandé de s'appuyer au maximum sur les structures participatives déjà existantes dans les divers Etats-Membres (comité de rivière, commission locale de l'eau, contrats de rivière, ...) qui sont le support idéal pour développer la participation du public sur leur territoire.

D'une façon générale, il apparaît que la consultation va nécessiter le recours à des spécialistes de la communication et des enquêtes d'opinion, pour définir les méthodes les plus appropriées, dont beaucoup sont encore à expérimenter, afin de tendre à une

efficacité maximale et une meilleure interactivité participative.

Il est nécessaire d'adopter un langage adapté aux publics cibles en évitant une expression trop technique ou bureaucratique inaccessible au plus grand nombre de citoyens. Le langage doit être clair, simple, compréhensible par tous avec des visuels forts et reconnaissables.

L'attention a été également appelée sur le coût de ces consultations et la nécessité de prévoir des budgets importants pour se conformer aux nouvelles obligations dans ce domaine.

**IL NE FAUT PAS RATER
LE PRINCIPAL RENDEZ-VOUS
DE 2007 !**

**MM. Jean-Marie WAUTHIER
et Mieczyslaw OSTOJSKI**



AUTRES RECOMMANDATIONS :

En ce qui concerne la DCE et l'agriculture :

- envisager des compensations financières pour les agriculteurs modifiant leur comportement,
- assurer une meilleure compatibilité entre la PAC et les directives environnementales.

Et encore :

- faire de la solidarité "amont - aval" le point d'orgue de la gestion cohérente à l'échelle des bassins et des sous-bassins versants,

- prendre en compte tous les aspects de la gestion de l'eau et leurs impacts, et pas seulement les problèmes de qualité de l'eau et des milieux, car tout est lié dans chaque masse d'eau,
- souligner l'importance des questions d'interface entre la Directive-Cadre et la navigation, la production énergétique, la prévention et la protection contre les inondations et les sécheresses,
- prendre en compte les problèmes quantitatifs, et évidemment les questions liées aux épisodes de sécheresse et de crue,
- assurer la continuité des cours d'eau, pour restaurer ou garantir la remontée et la circulation des espèces piscicoles,

- renforcer les programmes de coopération avec les pays voisins de l'Union Européenne, en Europe Orientale et dans les Balkans, ainsi que dans le cadre de la politique de voisinage en Méditerranée et dans le Caucase.

L'assemblée de Namur a été sensibilisée sur les spécificités des espaces insulaires quant à la mise en œuvre de la Directive-Cadre.

M. Jean-Marie WAUTHIER, Directeur au Ministère de la Région Wallonne, présidera le groupe "EURO-RIOB" jusqu'à sa prochaine assemblée plénière en 2006.

Les délégués ont félicité M. Mieczyslaw OSTOJSKI, Directeur de l'Eau de Pologne, pour l'efficacité avec laquelle il a exercé la Présidence du Groupe "EURO-RIOB" en 2004 et 2005.

Les délégués ont retenu la proposition française d'organiser la prochaine réunion d'"EURO-RIOB" à Megève en Haute-Savoie du 20 au 22 septembre 2006.

www.riob.org



**Mme Madeleine
JOUYE de GRANDMAISON
Présidente du RIOB**

LE RIOB PARTENAIRE DE LA SEMAINE DE LA SOLIDARITÉ EUROPÉENNE POUR L'EAU STRASBOURG - FRANCE 15-21 OCTOBRE 2005

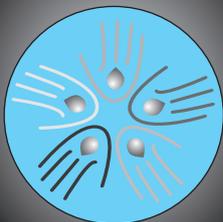


S'il y a un secteur qui transcende la notion d'Etats et de frontières, c'est bien la gestion de l'eau. Tous les habitants de la grande Europe se partagent depuis des millénaires cette ressource. L'interdépendance constitue une réalité. La gestion transfrontalière devient la seule voie de l'avenir, sur la base des bassins hydrographiques.

Dans certaines régions de l'Europe les défis liés à la gestion de l'eau restent entiers, qu'il s'agisse de l'eau des rivières ou des fleuves, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de l'eau souterraine, des zones humides, de la gestion des risques, de l'eau qu'il faut économiser et partager, de l'eau comme facteur de développement économique et social (la navigation, l'industrie, l'agriculture, les barrages, ...).

Des solutions existent, des savoirs ont été développés et des pratiques ont fait leurs preuves. Encore faut-il les connaître, les partager, les adapter aux différents contextes et organiser des solidarités dans une perspective d'un développement local, durable et équitable.

Forum Mondial de l'Eau Mexico - 18 mars 2006



LA GIRE PAR BASSIN

C'est dans ce but qu'a été organisée la Semaine de la Solidarité Européenne pour l'Eau qui s'est tenue à Strasbourg entre le 15 et le 21 octobre derniers. Cette manifestation était pilotée par le programme Solidarité Eau Europe et le Secrétariat International de l'Eau avec l'appui du Conseil de l'Europe, des Autorités locales strasbourgeoises et du Conseil Mondial de l'Eau.

De leur côté, le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et l'Office International de l'Eau se sont particulièrement mobilisés pour soutenir et promouvoir cet événement dont ils sont partenaires.

L'objectif général de la Semaine de la Solidarité Européenne pour l'Eau consistait à mobiliser les citoyens européens avant la tenue du 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Mexico.

De façon plus précise, il s'agissait d'offrir un lieu d'échange et de dialogue aux acteurs de la gestion locale de l'eau en Europe et leur permettre de :

- formuler des recommandations européennes qui seront déposées au 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Mexico sur le thème "L'action locale pour des défis globaux" ;
- intensifier en Europe des échanges et des solidarités entre les différents partenaires de la gestion de l'eau ;
- accentuer et développer en Europe des projets de terrain visant particulièrement les populations les plus démunies ;

- sensibiliser le grand public et les élus aux "réalités eau" en Europe et aux investissements (humains et financiers) requis pour sa gestion.

Pour répondre à ces objectifs ambitieux, la Semaine de la Solidarité Européenne pour l'Eau était structurée autour de quatre temps forts :

- un forum sur le thème du droit à l'eau en Europe,
- des visites de terrain,
- des ateliers de travail et d'échanges sur le thème de l'eau et la Société Civile,
- des conférences au Conseil de l'Europe.

Le Forum sur le droit à l'eau en Europe

Ce forum a permis :

- de présenter un nombre restreint d'études de cas sur la mise en œuvre du droit à l'eau dans certains pays européens (Bulgarie, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Roumanie et Ukraine) ;
- de réfléchir sur l'approche du droit à l'eau comme instrument pour augmenter la disponibilité, la qualité, et l'accessibilité physique et économique aux services d'eau et d'assainissement.

Les ateliers de travail et d'échanges sur l'eau et la Société Civile

Quatre ateliers de travail ont été organisés pendant deux jours, ils portaient sur les thèmes suivants :

- la gestion des risques liés à l'eau ;
- l'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale ;
- l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous ;
- les financements décentralisés de la gestion de l'eau dans les villes secondaires et les zones rurales d'Europe Centrale et Orientale.

La Présidente du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), Madame Madeleine Joye de Grandmaison, a présidé l'atelier ayant pour thème : "l'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale : à quel

rythme ? A quelles conditions sociales, culturelles, structurelles ? Avec quels outils pour l'aide à la décision ?".

Pour leur part, Monsieur Jean-François Donzier, Directeur Général de l'Office International de l'Eau et Secrétaire Permanent du RIOB et Madame Anne-Marie Ciurea, du Ministère de l'Environnement Roumain, ont présenté conjointement une analyse des "leçons tirées de 10 années de mise en œuvre de gestion par bassin en Europe de l'Est".

La conférence au Conseil de l'Europe : "la gestion de l'eau : une responsabilité partagée"

Les 20 et 21 octobre, l'Assemblée Parlementaire et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe ont organisé conjointement une conférence sur le thème : "La gestion de l'eau, une responsabilité partagée".

De récents désastres naturels tels que les inondations, les feux de forêt, les sécheresses, soulignent l'extrême importance d'un bon plan de gestion des eaux, et la nécessité de coordonner les politiques de l'eau en Europe. La gestion intégrée de l'eau est un pré-requis fondamental pour le développement durable et pour le futur de l'Europe.

<http://www.s-e-e.org>

see@s-e-e.org

www.riob.org
Toutes les informations sur le RIOB sont disponibles



sur le WEB
www.riob.org

"EUROPEAN RIVER NETWORK"

"BIG JUMP", LE GRAND RETOUR DE L'HOMME AUX FLEUVES



PREMIÈRE JOURNÉE EUROPÉENNE DE BAINNADE EN RIVIÈRE

- 22 pays participants,
- 31 fleuves et rivières,
- 216 points d'actions officielles et environ 240 "Big Jumps" spontanés,
- 250.000 participants, 150 expositions, 120 débats,
- 22 partenaires majeurs associatifs, institutionnels et privés,
- 450 partenaires locaux,
- Retransmission sur 12 chaînes de télévision nationales et sur 18 chaînes de télévisions régionales,
- Articles dans le New York Times, GEO, National Geographic, ...



Le "Big Jump" ambitionne de réconcilier l'homme et les fleuves.

En incitant les citoyens à découvrir et reconquérir l'espace des rivières et des lacs, le projet vise à les associer à la restauration des milieux aquatiques européens. Sans l'adhésion des citoyens, la politique communautaire européenne pour la protection de l'Eau (Directive Cadre Eau) ne pourra jamais atteindre ses objectifs !

Le "Big Jump" est un projet organisé par European Rivers Network sur 10 ans et qui culminera en 2015. Dans toute l'Europe, sur ses 50 grands bassins versants, des centaines de milliers d'européens vont débattre, s'informer et manifester tous ensemble. Lors de ces différents événements ils vont montrer leur volonté de voir la qualité des rivières s'améliorer d'ici 2015, date fixée par l'Union Européenne aux Etats

Membres pour atteindre les objectifs de bon état écologique fixés par la Directive-Cadre Eau.

Premier bilan de l'édition 2005

Pour sa première édition de grande envergure, le "Big Jump" a plongé plus loin et plus fort que prévu. L'enthousiasme de nos partenaires organisateurs, l'étonnement ravi du public et les espoirs suscités par cette manifestation nous donnent à penser que les vagues engendrées en annoncent de plus grandes encore à venir... Le plébiscite populaire et médiatique que cette manifestation a rencontré, a montré le formidable potentiel d'une telle action.

Roberto Epple
European Rivers Network
Fax: +33 4 71 02 60 99
info@rivERNet.org

www.ern.org



"WFD-COMMUNITY"

UNE UNIVERSITÉ VIRTUELLE DE L'EAU

Le projet consiste à élaborer un programme de formation continue et d'éducation pour des professionnels de l'eau, basé sur la collaboration entre pairs, travaillant ensemble sur l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) au travers d'une Communauté d'Apprentissage de Professionnels.

Le partenariat est composé de l'Office International de l'Eau (France), Apele Romane (Roumanie), l'université de Bucarest (Roumanie), la Fondation de l'Eau de Gdansk (Pologne), Hydrocontrol (Italie) et du Réseau International des Organismes de Bassin.

Le projet durera 36 mois (jusqu'à mi-2006), et son budget (380.000 Euros) est financé à 75 % par le programme européen Leonardo da Vinci, et à 25 % par les membres du consortium.

Le capital des connaissances requis pour l'application de la DCE a été décrit par le partenariat et a permis d'identifier

6 modules en plus de l'introduction à la DCE européenne :

- **M1 : Bon état en 2015**, comprendre l'état des eaux superficielles et souterraines ;
- **M2 : Etat des lieux, pressions et impacts**, évaluer l'impact des activités humaines sur l'état des eaux ;
- **M3 : Monitoring**, entreprendre un programme de suivi afin de déterminer l'état des eaux ;
- **M4 : Plan de gestion de bassin et programmes de mesures**, élaborer le plan de gestion de bassin ;
- **M5 : Participation du public**, mettre en application les conditions de participation du public dans la DCE ;
- **M6 : Analyse économique**, comprendre le rôle de l'analyse économique dans la DCE et réaliser les études.

La phase pilote :

- Le module du thème M1 sur le bon état écologique est prêt et a été testé sur 20 participants dans une session de démonstration (4 Français, 12 Roumains, 3 Polonais et 1 Italien), dans 5 équipes de travail, chacune travaillant dans sa propre langue et en anglais pour les échanges entre équipes.

Ce premier test a été évalué par un conseiller extérieur et analysé par les partenaires lors d'un comité de coordination, début juillet 2005 à Gdansk en Pologne.

Des améliorations ont été apportées au cours d'un deuxième essai, de septembre à novembre 2005.

- Le module du thème M2 sur l'état des lieux, pressions et impacts a été présenté par le formateur avec les étudiants et les tuteurs lors d'une conférence web le 8 septembre 2005.

Les 10, 17 et 24 novembre 2005, il a été présenté à un groupe fait de professionnels de l'eau.

Le résultat de ces travaux va être diffusé aux membres du RIOB pour obtenir un retour de professionnels.

Le dernier Comité de Coordination du projet "WFD-Community" s'est tenu à Rome, Italie, les 12 et 13 décembre 2005.

Tout ce processus est disponible sur le site Internet du projet :

www.mayeticvillage.com/wfd-community

Gilles Neveu
Office International de l'Eau
g.neveu@oieau.fr

<http://www.oieau.org>

"EXCIFF"

CERCLE EUROPÉEN D'ÉCHANGE SUR LES PRÉVISIONS DES INONDATIONS

"EXCIFF", le Cercle Européen d'Echange sur les Prévisions des Inondations, a été créé en décembre 2004 par les Directeurs de l'Eau de l'Union Européenne.

"EXCIFF" réunit plusieurs centres et organismes nationaux opérant dans le domaine des prévisions des inondations pour leur permettre d'échanger leurs expériences.

Le travail effectué jusqu'ici par les membres d'"EXCIFF" a d'abord été d'élaborer une synthèse des pratiques courantes de prévision d'inondation en Europe.

Actions futures

Six actions ont été arrêtées par les Directeurs de l'Eau de l'UE lors de leur réunion en juin 2005 à Luxembourg :

Première série de 3 actions (2005 et 2006)

- ❖ mise en place d'un site Internet dédié à la prévision des inondations.
- ❖ amélioration de "l'information sur les inondations pour le grand public". L'objectif est d'élaborer un guide de bonnes pratiques sur l'information du public sur les inondations.

Afin de réaliser cette action, "EXCIFF" coopérera avec le sous-groupe sur les prévisions des inondations de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM).

- ❖ organisation d'ateliers de formation sur les méthodes de prévision des inondations.

Seconde série de 3 actions

Trois actions supplémentaires seront entreprises en 2006 ou plus tard :

- ❑ les normes de qualité des données hydrologiques et d'échange de données ;
- ❑ un accord entre les communautés hydrologiques et météorologiques sur l'utilisation des données ;

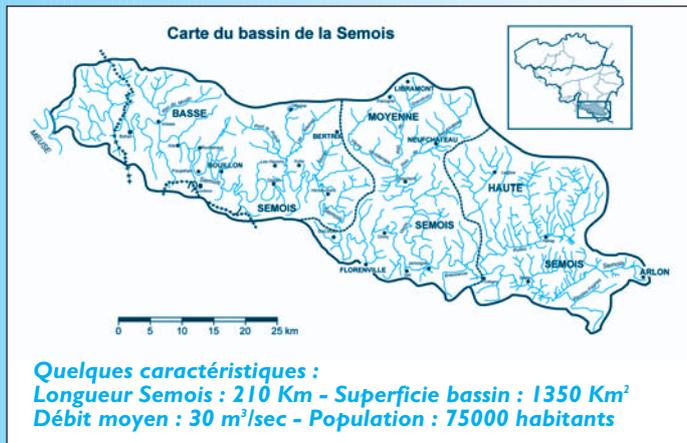
- ❑ une formation et des tests sur le comportement des bassins versants et l'organisation des prévisions.

Frédérique Martini
MEDD - Direction de l'Eau (F)
Fax : +33 1 42 19 13 34
frederique.martini@ecologie.gouv.fr
M. Ad de Roo
Commission Européenne
DG Centre de Recherche
Fax : +39 0332 78 5230
ad.de-roo@jrc.i



BELGIQUE

CONTRAT DE RIVIÈRE DE LA SEMOIS



Le modèle wallon du Contrat de rivière

Début des années 90, les contrats de rivière ont vu le jour en Région wallonne, tout en s'inspirant des expériences françaises initiées 10 années auparavant.

La reconnaissance institutionnelle du modèle wallon de contrat de rivière passe par la circulaire ministérielle de mars 1993 relative aux conditions d'acceptabilité et aux modalités d'élaboration des contrats de rivière en Région Wallonne, confirmée par la circulaire de mars 2001.

Ces textes conduisent en 2005 à une bonne couverture de la Wallonie. Sur base des 16 pro-

jets en cours de préparation et d'exécution, 60 % du territoire sont maintenant concernés par un contrat de rivière. Plus de 60% des Communes Wallonnes sont impliquées.

Le contrat de rivière vise à restaurer les usages et fonctions de l'eau pour répondre aux besoins de la population d'un bassin versant tout en préservant les potentialités pour les générations futures.

Le Contrat de rivière du bassin de la Semois

Le contrat du bassin de la Semois illustre concrètement la démarche. A partir d'une initiative wallonne soutenue par les 12 principales communes

belges du bassin, un premier contrat signé en décembre 1996 a pu être élaboré et mis en œuvre avec succès. Celui-ci concerne la partie belge du bassin.

A la faveur du programme Interreg II Wallonie - Champagne - Ardenne, la démarche a pu s'étendre du côté français. Depuis septembre 2002, c'est un second programme d'actions wallon qui est mis sur les rails, en parallèle à son homologue français. Désormais, c'est donc l'intégralité du bassin transfrontalier de la Semois qui est couverte par un contrat de rivière.

Un premier contrat de rivière de 1994 à 2001 ...

Trois années ont été nécessaires avant d'aboutir en décembre 1996 à la signature d'un premier contrat de rivière. Ces trois années correspondent aux trois étapes essentielles de préparation d'un contrat :

- ❑ 1994 : constats avec collecte de données, inventaire du bassin, identification des enjeux.
- ❑ 1995 : charte du bassin de la Semois, 12 objectifs pour une gestion durable.
- ❑ 1996 : le contrat de rivière, le programme d'actions.

Un second programme d'actions : de 2002 à 2005 ...

En profitant des leçons du premier contrat, ce second programme a permis de recentrer les objectifs et les actions sur les fonctions et usages de l'eau au sein du sous-bassin, tout en mesurant mieux la portée et les conséquences des engagements consentis par chacun des acteurs.

Ce contrat bénéficie désormais de l'appui du programme Interreg III (France - Wallonie - Flandre).

Après plus de 10 années d'expérience, le contrat de rivière Semois permet d'illustrer dans la pratique l'application du modèle wallon. Doublé d'une démarche transfrontalière, il démontre la possibilité de construire l'unité européenne à l'échelle locale du sous-bassin.

P Vander Borgh
Francis Rosillon
Université de Liège
f.rosillon@ulg.ac.be
p.vanderBorgh@ulg.ac.be

<http://www.ulg.ac.be>

FRANCE

SITE PILOTE EAU EN MONTAGNE - "HELP" PAYS DE SAVOIE - ANNECY - MONT BLANC - LÉMAN

Réuni le 9 septembre 2005 à Megève, le Comité de Pilotage Elargi du site pilote "Eau en Montagne : Pays de Savoie - Annecy - Mont Blanc - Léman" a :



- approuvé les conventions avec les structures représentatives des cinq bassins "fondateurs" de la démarche de gestion intégrée des hauts bassins versants,
- validé le programme d'actions 2005 - 2007 et l'organisation proposée,
- défini le cadre de la **Conférence Internationale "MEGEVE II"** qui se tiendra fin septembre, sous

Prochain rendez-vous
"EURO-RIOB 2006"
Megève - France
20 - 22 septembre 2006

L'égide de l'UNESCO (HELP) et qui accueillera une Assemblée Générale de l'EURO RIOB pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) en zone de montagne.

Pierre Lachenal
Fax : 04 50 51 13 87
sea74@echoalp.com

www.echoalp.com/eau

DIRECTIVE-CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU ÉLABORATION DE PLANS DE GESTION DES DISTRICTS HYDROGRAPHIQUES INTERNATIONAUX - DHI

L'article 13 de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) indique que **les Etats Membres doivent assurer une coordination de manière à produire un seul Plan de Gestion des Districts Hydrographiques Internationaux.**

Dans la lignée de l'important travail réalisé sur l'état des lieux, en particulier l'état des lieux faitier, le Plan de Gestion d'un District Hydrographique International devrait être composé d'une partie faitière et de parties nationales :

La partie faitière concernera les questions importantes identifiées en commun entre les partenaires concernés du District International.

Les plans de gestion nationaux concerneront les parties du district hydrographique international situées sur le territoire de chaque Etat-Membre. La France estime utile d'élaborer une trame de partie faitière du plan de gestion d'un District Hydrographique International.

Ce projet est présenté dans les Commissions Hydrographiques Internationales dont la France fait partie.

Élaboration de la partie faitière d'un Plan de Gestion de DHI

La partie faitière du Plan de Gestion pour le DHI est élaborée suivant deux démarches complémentaires et interactives :

- ❖ L'une "Top down" : à partir des enjeux internationaux identifiés dans les états des lieux faitiers, on propose les mesures adaptées à la résolution des problèmes posés ;
- ❖ L'autre "Bottom up" : à partir des plans de gestion nationaux, on identifie les mesures d'importance significative pour le DHI dans son ensemble.

Selon ces principes, la partie faitière du Plan de Gestion devrait décrire notamment :

- ◆ La coordination des moyens de surveillance nécessaires au niveau du DHI ;
- ◆ Pour chacune des masses d'eau sélectionnées nécessitant une approche commune, la partie faitière du plan de gestion décrit les objectifs à atteindre.

Pour les programmes de mesure, le plan présentera :

- les mesures visant à satisfaire les enjeux communs entre les partenaires du district ;
- les critères d'évaluation de l'efficacité des mesures, de leur faisabilité technique et de leur coût ;
- les mesures complémentaires à mettre en œuvre et les analyses coût/bénéfice et coût/efficacité pour ces mesures.

La partie faitière du Plan de Gestion pourrait se structurer suivant le sommaire suivant :

- une introduction rappelant le contexte posé par la DCE, le processus d'élaboration du Plan de Gestion ;
- la présentation du District Hydrographique International : un résumé des états des lieux faitiers, les questions importantes du DHI et la sélection des masses d'eau concernées ;

- la coordination internationale des réseaux de surveillance et une présentation des données des réseaux existants ;
- les objectifs environnementaux pour les masses d'eau sélectionnées ;
- le registre des zones protégées désignées par une directive d'application transfrontalière ;
- le programme de mesures retenues par question importante du DHI ;
- les plans d'action contre les inondations coordonnés sur le DHI ;
- le processus d'information et de consultation du public mis en œuvre pour l'élaboration du Plan de Gestion.

Jean-Claude Vial
Direction de l'Eau
Ministère français de l'Ecologie
et du Développement Durable
jean-claude.vial@ecologie.gouv.fr

www.ecologie.gouv.fr

GRAIE

"LES SÉDIMENTS DU RHÔNE" - VALENCE (FRANCE) - 10 JUIN 2005

La seconde conférence thématique de la Zone Atelier Bassin du Rhône, organisée par le GRAIE le 10 juin 2005 à Valence, a permis de faire le point sur les recherches engagées sur les sédiments du Rhône.

Près de 140 personnes étaient présentes. Le public était cons-

titué pour l'essentiel de techniciens de collectivités, de représentants des services de l'Etat, de bureaux d'études, de grandes entreprises et de scientifiques.

Cette journée thématique a confirmé les connaissances, a balayé diverses questions réso-

lues, ou encore orphelines, et mis en relief des lacunes.

Comme toujours lorsque l'on traite de processus naturels complexes, les diversités d'échelles révèlent des réalités différenciées. Par exemple, un lit mineur plutôt stabilisé, voire en phase d'érosion, à l'échelle de

l'ensemble du Rhône, n'exclut nullement des sections locales, voire des biefs, en phase de sédimentation.

Cécile Zedde-Vallat
GRAIE
cecile.zedde-vallat@graie.org

www.graie.org

FRANCE

ARTOIS-PICARDIE

PRIX DE L'EAU ET REVENU DES MÉNAGES



Les recherches effectuées pour la mise en application de la Directive-Cadre sur l'Eau ont intégré une analyse spécifique du poids de la facture des services d'eau pour les ménages du bassin Artois-Picardie.

Dans ce bassin de 5.000.000 d'habitants, le prix moyen d'un mètre cube d'eau était de 3,28 Euros en 2004 (distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées et redevances environnementales), mais ce prix peut atteindre 5 Euros et plus dans quelques zones spécifiques du bassin.

Malheureusement dans ces zones, ces prix élevés peuvent être combinés avec un faible revenu moyen par habitant (pour le bassin Artois-Picardie, il est de 20 % inférieur à la moyenne nationale).

Dès 1994, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a entrepris une enquête spécifique afin de créer un "observatoire" annuel des prix payés par les ménages aux services publics d'eau pratiqués dans les 2.448 municipalités du bassin, comparé au revenu moyen par ménage pour chaque municipalité.

Les données du Bureau National de Statistiques (INSEE) ont été utilisées sur le "revenu fiscal" et le revenu moyen par ménage est de 23.796 Euros par an dans le bassin, à comparer à 25.563 Euros, la valeur moyenne pour la France.

Les données de l'"Observatoire" de l'Agence de l'Eau permettent de calculer pour chaque municipalité le rapport : facture d'eau moyenne pour 120 m³ par an sur revenu moyen par ménage, avec des résultats variant de 1,51 à 1,94 % selon les zones.

La Commission Européenne considère un rapport de 2 % comme convenable.

Au delà de 3 %, la facture d'eau est considérée comme un lourd fardeau sur le revenu d'un ménage.

Arnaud Courtecuisse
Agence de l'Eau Artois-Picardie
a.courtecuisse@eau-artois-picardie.fr

www.eau-artois-picardie.fr

ADOUR-GARONNE

LES PLANS DE GESTION DES ÉTIAGES (PGE)

Etiage sur le Gave d'Oloron à Navarrenx



C'est le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Adour-Garonne, adopté en 1996, qui a introduit ces outils de gestion locale des eaux en période de pénurie.

Les Plans de Gestion des Etiages (PGE) résultent d'initiatives localisées et, donc, adaptées à un territoire de sous-bassin, sur lequel se manifeste une solidarité des usagers (agriculteurs, communes et industries, notamment). Ces derniers participent ainsi, aux côtés des services publics, à la fixation des règles de gestion de l'eau concernant :

- les débits suffisants à maintenir dans leurs rivières, 8 années sur 10 ;

- la répartition raisonnable des prélèvements à ne pas dépasser ;

- les modes de gestion collective des ressources en eau superficielles et souterraines et des retenues d'eau artificielles existantes ou à créer.

Les PGE ont aussi pour but de concilier la satisfaction des différents besoins économiques avec le respect de la protection des milieux aquatiques.

Ils sont ainsi de précieux outils de gestion territoriale collective et respectueuse du futur.

Une fois négocié par les intéressés, chaque PGE est soumis à l'approbation du Comité de Bassin, puis mis en vigueur par le Préfet concerné.

Dans le Bassin Adour-Garonne, sept PGE sont en application.

L'ÉTAT DES RESSOURCES EN EAU

En France, bien des indicateurs ont évolué favorablement depuis la création des Organismes de Bassin et la mise en œuvre d'une politique de l'eau nationale ... et décentralisée, mais beaucoup reste à faire, dans le "cadre" de la DCE.

Depuis les années 70, des progrès substantiels ont été réalisés :

- la connaissance des ressources et des problèmes qu'elles posent et que leur posent les activités économiques et humaines ;
- la pratique de la concertation dans les actuelles Commissions Territoriales ;
- les investissements ont permis l'arrêt de la progression des pollutions dès 1980 puis une régression "sélective" ou ciblée ;

- la création de retenues d'eau ;
- l'évolution des grandes catégories de besoins en eau, pour :
 - les populations,
 - l'agriculture,
 - l'industrie et l'énergie ;
- l'état quantitatif et qualitatif des eaux superficielles et des aquifères.

Beaucoup reste à faire, dans le cadre de la nouvelle politique de l'eau

C'est la DCE qui encadrera la poursuite de la reconquête de la qualité et de la disponibilité de toutes les ressources en eau, avec notamment :

- l'objectif de "bon état" écologique des "masses d'eau" ;
- la prise en compte des données économiques ;
- la participation du public.

Julien Martinez
Agence de l'Eau Adour-Garonne
Tél : 33 (0)5 36 37 52
Julien.martinez@eau-adour-garonne.fr

www.eau-adour-garonne.fr





Rendu obligatoire par la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), cet "état des lieux", réalisé dans le cadre des Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS), a été conduit par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Quatre pays sont concernés : l'Allemagne, la Belgique, la France et le Luxembourg.

Il a fallu délimiter et caractériser des "masses d'eau" de surface et souterraines, identifier les pressions et évaluer leurs incidences et évaluer pour chacune des masses d'eau la probabilité d'atteindre ou non les objectifs de la DCE pour 2015.

La probabilité de ne pas atteindre les objectifs de "bon

état écologique" de la DCE en 2015 sans mesures complémentaires sont pour les eaux de surface de 42 % des 600 "masses d'eau", et pour les eaux souterraines de 40 % des 65 "masses d'eau" identifiées.

L'analyse commune, effectuée entre les différents Pays, des problèmes importants dans le secteur Moselle-Sarre a conduit à **identifier six enjeux d'importance transfrontalière** :

- les pollutions classiques, en particulier les nutriments azote et phosphore, sont importantes,
- la continuité n'est pas assurée sur la Moselle et la Sarre, ce qui perturbe la migration des poissons,

➤ les usages de l'eau et les politiques d'aménagement ne sont pas toujours cohérents avec les objectifs environnementaux de la DCE, en particulier pour la navigation, la production d'énergie et la protection contre les inondations,

➤ des apports diffus dégradent les eaux souterraines (phytosanitaires, nitrates, pollutions historiques et métaux),

➤ les exploitations minières perturbent les équilibres des milieux aquatiques,

➤ la pollution par substances dangereuses est encore trop élevée dans certaines parties du bassin.

Les résultats acquis sont considérables : plusieurs milliers de données sur les activités, les pressions, les impacts et sur l'état des eaux, des centaines d'indicateurs, une plateforme pour un Système d'Information Géographique (SIG), un modèle de simulation de la qualité des eaux de rivière (PEGA-SE).

La mise en œuvre de la DCE à l'échelle du bassin international Moselle-Sarre a permis une coordination technique internationale réussie et une première mise en cohérence des politiques avec les enjeux entre les Pays des bassins.

Patrick Weingertner
Agence de l'eau Rhin-Meuse
weingertner.p@eau-rhin-meuse.fr

www.eau-rhin-meuse.fr

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

"IWAN"

LE PLAN TRANSFRONTALIER D'ALERTE POUR LE NEMAN/NEMUNAS

La 3^{ème} réunion du Comité de Pilotage du Projet de Plan d'Alerte pour le bassin du fleuve Neman (IWAN) s'est tenue à Minsk (Biélorussie) en mai 2005, avec des représentants

de Biélorussie, Lituanie, Russie et d'Allemagne, en présence d'experts extérieurs.

Des ateliers avaient été organisés en février et mars 2005 à Kaliningrad, Vilnius et Minsk.

L'actuelle version de "IWAN" a été présentée, discutée et confirmée par le Comité.

La Lituanie, la Fédération de Russie et la Biélorussie ont établi un registre des industries pouvant causer des pollutions dangereuses.

Un groupe de travail permanent sur le "système d'alerte de pollution accidentelle des eaux du bassin Neman/Nemunas" a été créé.

La première formation sur l'alerte a eu lieu en juin 2005. Le but principal de la formation était d'examiner les moyens de communication de "IWAN".

Un voyage d'étude dans plusieurs Commissions européennes de fleuves transfrontaliers a été organisé fin septembre 2005.

M. Keinhorst
Ministère Fédéral
de l'Environnement, de la Nature
et de la Sécurité Nucléaire
Fax : +49 30 28550 4375
juergen.keinhort@bmu.bund.de

M. Winkelmann-Oei
Bureau Fédéral
de l'Environnement
Gerhard.Winkelmann-Oei@uba.de

M. Hingst
IABG mbH
Fax : +49 30 293991-44
hingst@iabg.de

www.neman.iabg.de



Le fleuve Neman

GEORGIE - AZERBAÏDJAN

LE BASSIN AQUIFÈRE TRANSFRONTALIER DE L'ALAZANI-AGRICHAI

Le bassin aquifère d'Alazani-Agrichai représente les ressources en eaux souterraines transfrontalières partagées entre la Géorgie et l'Azerbaïdjan.

Le bassin d'Alazani-Agrichai comprend les régions nord-est de la Géorgie et nord-ouest de l'Azerbaïdjan et couvre une superficie totale de 6300 km².

Les eaux souterraines du bassin proviennent du Grand Caucase et de la chaîne Tsvigombori (sud).

Les principales zones d'émergence des eaux souterraines sont menacées de forte pollution.

Les eaux souterraines des aquifères d'Alazani-Agrichai sont essentielles pour la popu-

lation d'Azerbaïdjan et de Géorgie et l'utilisation régionale des ressources en eau du bassin devrait tenir compte de la recharge des nappes.

Le programme doit inclure la création d'une base de données sur les réserves d'eau identifiées et la création d'un réseau de surveillance approprié, afin d'éviter la réduction des réserves et la désertification.

Un document juridique régional devrait être établi, prenant en considération les intérêts économiques, politiques et stratégiques des deux Pays voisins.

Prof. Guram Buachidze,
Institut d'Hydrogéologie
Académie des Sciences de
Géorgie
bguram@gw.acnet.ge

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

RUSSIE - KAZAKHSTAN

GESTION TRANSFRONTALIÈRE DU BASSIN DE L'IRTYCH

Une première tranche du projet de "gestion transfrontalière des ressources en eau du bassin de l'Irtych" a été mis en oeuvre en 2001-2003 en Russie (région d'Omsk) et au Kazakhstan (régions de Pavlodar et du Kazakhstan Oriental) avec l'aide financière du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

Elle a permis d'obtenir des résultats pratiques importants, par exemple, pour créer un modèle hydrologique du fleuve Irtych afin de prévoir les conditions physico-climatiques et les activités humaines, avec diverses options de dérivations des débits entre la Chine et le Kazakhstan.

Cette expérience a montré qu'une collaboration entre les régions Russe et Kazakh, situées dans le bassin de l'Irtych, était nécessaire. Les experts français de l'OIEau, de la SAFE-GE et d'ANTEA ont joué un rôle très important dans le projet.

Une conférence internationale sur la gestion des ressources de l'Irtych s'est tenue à Omsk en mai 2004. Celle-ci a été initiée par le Gouverneur de la région d'Omsk et les représentants des Autorités Russes et Kazakh impliquées, des gouvernements régionaux et des collègues français.

La Conférence a confirmé la nécessité de continuer les activités commencées.

Depuis, le "concept de système de gestion intégrée du bassin de l'Irtych" s'est développé dans la région. Il s'est basé sur les recommandations de la conférence. Il inclut trois thèmes principaux qui devraient être traités dans le futur le plus proche :

- 1 développement du modèle hydrochimique du bassin de l'Irtych,
- 2 le monitoring sur la frontière Russo-Kazakh,
- 3 la création d'un mécanisme pour l'élaboration et la mise en oeuvre du Programme Intégré de Gestion du bassin de l'Irtych avec la formation d'un Conseil de Bassin.

Les résultats du projet Irtych peuvent être utilisés dans d'autres bassins transfrontaliers de la région (Tobol, Ishim).



Réunion enfantine "Aider le fleuve" - Omsk - Russie

Un Comité de Pilotage

La 13^{ème} session de la Commission Russo-Kazakh sur l'utilisation commune et la protection transfrontalière des eaux, qui s'est tenue à Uralsk le 28/10/2004, a décidé de créer une structure spéciale de gestion du projet, le **Comité de Pilotage du fleuve Irtych**, qui sera un Organisme supervisé par la Direction de l'Eau du Bassin Nizhne-Ob, avec son siège à Tumen et des représentants dans chaque région de la Russie.

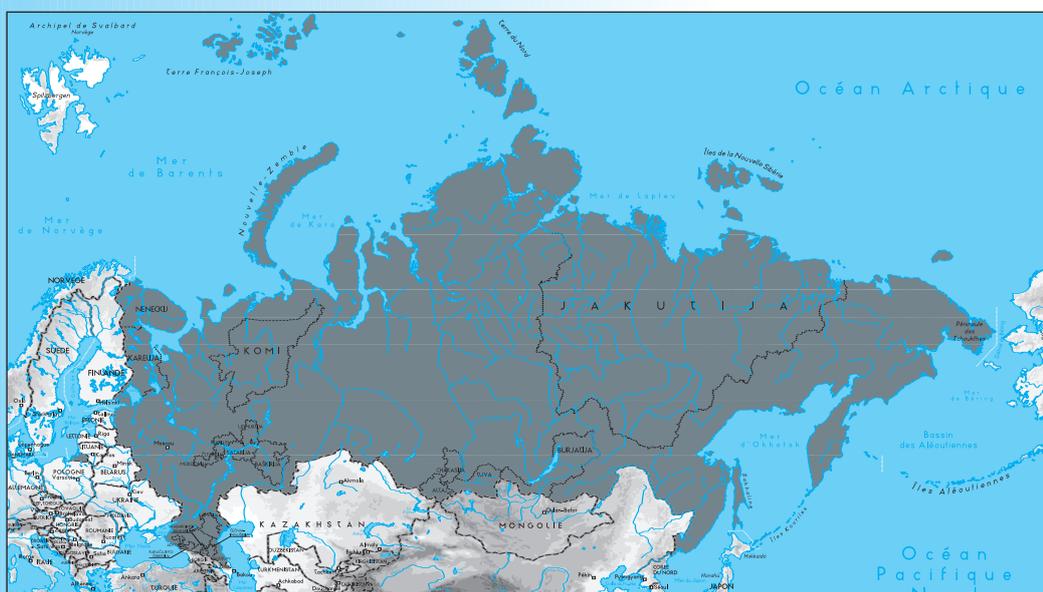
La population s'implique

Une autre action s'est développée grâce aux activités des ONG avec l'aide financière des autorités régionales et des fonds internationaux, il s'agit de la création d'un réseau de partenaires encourageant des actions de la population pour la préservation des ressources en eau.

Les activités sont soutenues par la population et les organisations environnementales, le Centre Régional de l'Environnement de Russie et le Centre d'Assistance aux Initiatives Civiques de Sibérie. Les ONG pourront ainsi proposer au Comité de Pilotage des activités coordonnées pour la protection des ressources en eau. Tenant compte de ces propositions, le Comité de Pilotage, avec l'appui des Autorités régionales et des usagers de l'eau, pourra développer un plan d'action efficace qui deviendra un exemple de mise en application des principes de gestion de bassin pour les régions voisines et le pays tout entier.

Sergey Kostarev
Secrétaire du Comité de Pilotage du Bassin de l'Irtych (Section d'Omsk)
Fax : +7 3812 295443
omskwater@yandex.ru

www.ecomsk.ru



www.riob.org
Toutes les informations sur le RIOB sont disponibles

sur le WEB
www.riob.org

BALKANS

GESTION DU BASSIN DU LAC OHRID ET DU FLEUVE DRIM

Le Projet de Conservation du Lac Ohrid (LOCP) a permis de créer des institutions de gestion de projet et d'harmoniser les processus de monitoring de l'eau dans le bassin du lac et ses affluents (protocoles communs pour le prélèvement, l'analyse et la garantie de la qualité).

Il a également mis en conformité la législation, les réglementations et les normes environnementales avec les directives de l'UE.

Le premier rapport conjoint sur l'état de l'environnement du Lac Ohrid et de son bassin a été publié avec la contribution

de 50 scientifiques et experts d'Albanie, de Grèce et de Macédoine. Un nouveau laboratoire de surveillance a été créé du côté albanais. Il a également permis de lancer de nombreux projets communs d'ONG pour la sensibilisation et la participation du public, y compris l'établissement du 21 juin comme "jour du lac Ohrid" et le jumelage des villes de Pogradec, d'Ohrid et de Struga.

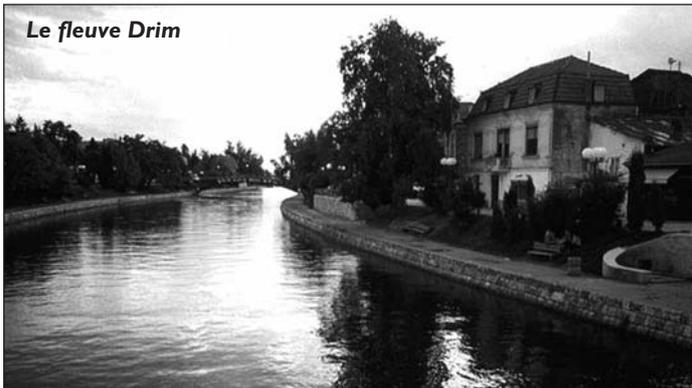
Un accord commun pour la protection et l'aménagement durable du lac et de son bassin versant, a été signé afin de créer une **Agence Internationale de Gestion du lac Ohrid** entre l'Albanie, la Macédoine et la Grèce. Cet accord assure une protection intégrée et un aménagement durable du lac et de son bassin, selon les normes de l'Union

Euro-péenne, ainsi que le statut de patrimoine culturel et naturel de l'humanité et de "réserve de la biosphère" de l'UNESCO.

L'extension de cette expérience au bassin du Drim a été jugée nécessaire, notamment pour stimuler la mise en place d'organismes de sous-bassin, qui pourraient échanger les informations, identifier des projets de démonstration, et aider à l'élaboration du plan d'action stratégique pour le bassin.

Dejan Panovsk
Secrétariat du Comité de Bassin du Lac Ohrid
dejan@locp.org.mk

Le fleuve Drim



POLOGNE

LES CONSEILS DE GESTION DE L'EAU

L'application de la Directive-Cadre sur l'Eau en Pologne, concernant la participation du public et l'élaboration de Plans de Gestion, conduit à la mise en place de structures consultatives au niveau national et régional : le **Conseil d'Etat de Gestion de l'Eau et 8 Conseils Régionaux de Gestion de l'Eau**.

Le **Conseil d'Etat** est composé de 30 membres proposés par les organismes nationaux et par les institutions académiques, scientifiques et de recherche, les organisations sociales, économiques et écologiques, impliquées dans la gestion de l'eau. La fonction du Conseil d'Etat est de donner des avis au Gouvernement sur les problèmes de la

gestion de l'eau et de protection contre les inondations et les sécheresses.

Les **Conseils Régionaux** sont également composés de 30 membres : Directeurs des Offices Régionaux de Gestion de l'Eau (RZGW) et représentants d'Autorités locales, d'organisations sociales et des secteurs de l'économie, de l'agriculture, de la pêche, représentants d'usagers des régions concernées. Ils donnent un avis sur les problèmes liés à la gestion de l'eau dans la région hydrographique concernée.

Le Conseil d'Etat a été installé en mai 2002.

Le premier Conseil Régional a été créé pour l'Oder inférieur



Session du Conseil de l'Oder inférieur et des fleuves côtiers de l'Ouest

et les fleuves côtiers de l'Ouest, puis les Conseils ont été installés pour toutes les régions hydrographiques de la Pologne.

Lukasz Legutko
Office de Gestion de l'Eau
lukasz.legutko@bgw.gov.pl

BONNES PRATIQUES DE CONSERVATION DES FLEUVES ET DES RIVIÈRES DES CARPATES

L'état de l'environnement de la plupart des rivières de montagne et des fleuves des Carpates dans le bassin versant de la Vistule, est loin d'être équilibré, même du point de vue hydromorphologique.

Au 20^{ème} siècle, les fleuves et les rivières des Carpates ont creusé profondément le fond de la vallée par suite de l'activité humaine (correction des fleuves par des canaux, extrac-

tion de sédiments), provoquant ainsi un certain nombre d'effets économiques et environnementaux néfastes.

L'abaissement du lit des cours d'eau des Carpates du bassin de la Vistule a conduit à un colmatage croissant des canaux et une réduction considérable des possibilités de rétention des crues, à la transformation des zones alluviales et à l'endiguement de nombreux cours

d'eau, rendant le mouvement des poissons impossible.

Il faut aujourd'hui rétablir des possibilités de rétention des crues dans les zones inondables, pour maintenir un bon état écologique des cours d'eau tout en conservant la protection actuelle contre les crues et l'érosion dans les zones urbanisées de plaine.

Le guide des bonnes pratiques de Bojarski, édité en 2005, formule une méthodologie pour l'évaluation des cours d'eau et fournit aux gestionnaires un ensemble de solutions.

Tadeusz Litewka
RZGW Cracovie
Fax : (0-12) 423-21-53
rzgw-kp@krakow.rzgw.gov.pl

BASSIN DU DANUBE

APPLICATION DE LA DIRECTIVE-CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU



Le Danube

Le Bassin du Danube, le plus vaste d'Europe Centrale, concerne 18 pays riverains, majoritairement membres et candidats de l'Union Européenne (UE).

A ce titre, la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 s'y applique, y compris, dans le cadre de la Politique de Voisinage, en coopération avec les pays voi-

sins concernés, non membres de l'UE.

Un contexte favorable a été créé par les récents travaux importants déjà réalisés pour la mise en œuvre de la DCE, structurés, coordonnés et appuyés par la **Commission Internationale pour la Protection du Danube (ICPDR)**.

○ **L'option A permet de structurer le Bassin du Danube en grands sous-bassins.** Le plan général sera une combinaison des plans des sous-bassins. Les sous-bassins peuvent appartenir à un, deux ou plusieurs pays ;

La réalisation du rapport faitier (Etat des Lieux), couvrant les problématiques pour l'ensemble du Danube en 2004 et la finalisation des rapports nationaux en mars 2005, sont les premiers résultats réussis de cette approche.

Il existe trois alternatives (options) pour élaborer le **Plan de Gestion du District du Danube** :

- **L'option B permet de développer des plans nationaux à l'intérieur des frontières nationales** et mettre en place les moyens nécessaires pour une coordination bilatérale au delà des frontières nationales. Le plan général de gestion du bassin sera une combinaison des plans nationaux ;
- **L'option C permet de diviser le Bassin du Danube en petits sous-bassins.** Les sous-bassins peuvent être transfrontaliers. Des accords bilatéraux existants peuvent être utilisés à des fins de coordination dans ces petits sous-bassins. Le plan général sera la somme des plans des petits sous-bassins.

Ces options font l'objet de tests comme par exemple dans le bassin de la Tisza.

<http://www.icpdr.org>

HONGRIE - ROUMANIE

LE BASSIN TRANSFRONTALIER DE LA KÖRÖS/CRISURI : UN TEST POUR LA TISZA ET POUR TOUT LE BASSIN DU DANUBE

Le 13 septembre 2005, a eu lieu à Oradea, sous la direction de Philip Weller, Secrétaire Général de la Commission Internationale pour la Protection du Danube (ICPDR), le 1^{er} comité de pilotage du projet Körös/Crisuri du nom du bassin transfrontalier partagé entre la Hongrie et la Roumanie, affluent de la Tisza.

Cet ambitieux projet d'assistance technique financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), d'un budget global de 3,7 Millions d'Euros, est maintenant bien lancé.

Une assistance technique française, coordonnée par l'Office International de l'Eau, est prévue pour :

- la mise en place de groupes de travail : structure, suivi et coordination générale ;
- la prévention et la lutte contre les pollutions accidentelles de l'eau ;
- l'analyse de l'information, le SIG général du bassin ;

- l'assistance à la mise en application de la DCE ;
- l'aide à la future préparation d'un plan harmonisé de gestion de bassin du Körös / Crisuri avec processus participatif.

Il a été convenu d'utiliser une approche pragmatique pour la région de la Tisza, basée sur la bonne coordination bilatérale existante et un même ensemble de données requises pour le Plan de Gestion du Bassin.

La dynamique du projet sert aujourd'hui non seulement à mettre en place les étapes suivantes de la planification de bassin, mais aussi de test pour approfondir l'étape de caractérisation de la Tisza.

A ce titre, le travail engagé sous l'angle de la gestion et de l'harmonisation des données sur le bassin Körös/Crisuri en vue de produire des cartes thématiques communes sera non seulement suivi par le groupe de travail "Tisza" composé des représentants Hongrois, Roumains, mais aussi Ukrainiens, Serbes et Slovaques.

Un test de participation croisé des Parties Intéressées des deux secteurs nationaux du bassin transfrontalier et de consultation du public devrait avoir également prochainement lieu. Les principaux enjeux du bassin, déterminés lors d'un premier séminaire commun en juillet devraient ainsi être retravaillés et présentés aux Parties Intéressées et faire l'objet d'une consultation du public. Dans le même esprit que pour la gestion de données, les experts Français, Hongrois, Roumains et de l'ICPDR travailleront de concert au succès de cette expérience inédite sur le bassin du Danube.

L'année 2006 sera ainsi bien chargée avec des interventions également dans les domaines de la pollution accidentelle, du monitoring, de la préparation du Programme de Mesures et de l'analyse économique liés à cette dernière étape comme à celle de la Caractérisation.

L'objectif final du projet est ainsi d'éclairer la voie pour la préparation d'un Plan de Gestion transfrontalier et harmo-

niser les plans de réponse aux pollutions accidentelles.

Les expériences et les résultats du projet Körös/Crisuri pourraient être utilisés pour d'autres fleuves partagés entre la Hongrie et la Roumanie, et par tous les pays du bassin de la Tisza et du bassin du Danube.

La diffusion des résultats du projet au niveau régional sera assurée par l'ICPDR, qui est le canal idéal pour la diffusion de l'information dans cette zone géographique.

L'ICPDR s'assure que l'approche méthodologique, utilisée pour la mise en application de la DCE dans le bassin du Körös/Crisuri, est cohérente et complémentaire avec le projet sur l'ensemble des bassins de la Tisza et du Danube.

Daniela Radulescu
daniela.radulescu@rowater.ro

<http://www.rowater.ro>

HONGRIE

JUMELAGE AESN / OKTVF

L'Agence de l'Eau française Seine-Normandie (AESN) et la Direction Nationale de l'Environnement, de la Nature et de l'Eau de Hongrie (OKTVF) ont signé un nouvel accord de jumelage le 24 juin 2005.

Dans le cadre de ce nouvel accord, les représentants des Organismes de Bassin français et hongrois ont tenu un atelier à Budapest sur la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau.

La délégation française était dirigée par M. Guy Fradin, Directeur Général de l'AESN. L'atelier a été ouvert par le Dr. György Zoltán Kovács, Direc-

teur Général de l'OKTVF. L'introduction fut faite par le Dr. Miklós Varga, Secrétaire d'Etat Adjoint de l'Eau, qui a souligné l'importance de la suite de la coopération entre les Organismes de Bassin français et hongrois. L'atelier a été suivi par M. Sándor Kabay, Directeur de la Direction de l'Environnement et de l'Eau du Danube Central (EWD) et M. Gáspár Bodnár, Directeur de l'EWD de la Haute Vallée de la Tisza. Ces deux directions participent à la mise en œuvre de l'accord de jumelage AESN-OKTVF. Les représentants de 4 autres EWD hongroises ont également participé à l'atelier.

Les présentations hongroises ont été les suivantes :

- ◆ le rapport hongrois sur la mise en application de la DCE (Dr. László Perger),
- ◆ la protection des puits vulnérables en Hongrie (Mme. Erzsébet Gulyás),
- ◆ l'évaluation de l'état des bassins de décantation miniers sur l'île de Csepel (Mme. Noémi Harmathy),
- ◆ la protection contre les inondations du Danube (M. András Korompay).

Les contributions françaises ont été :

- la mise en application de la DCE dans le bassin Seine-Normandie (M. Luc Pereira-Ramos),

- les expériences françaises des stations d'épuration des petites communes (M. Jacques Lesavre),
- l'étude de cas sur les aménagements pour la protection contre les inondations à Caen (M. Jacques Sicard).

Kálmán Papp - OKTVF
Fax: 36 (0)1 212 0776
kalman.papp@ovf.hu
Jacques Sicard - AESN
Fax: 33 (0)1 41 20 16 60
sicard.jacques@aesn.fr

www.ovf.ru

www.eau-seine-normandie.fr

RENDEZ-VOUS DU RIOB
4 sessions à Mexico
18 mars 2006
"La GIRE Par Bassin"

BULGARIE

PROJETS PILOTES



Pays candidat au prochain élargissement de l'Union Européenne en 2007, la Bulgarie s'est engagée dans la mise en application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE).

En accord avec la Loi Bulgare sur l'Eau, adoptée en 2000, le Ministère de l'Environnement et de l'Eau (MEE) est le principal responsable de la mise en application de la DCE, avec le support des nouvelles Directions de Bassin, autorités compétentes dans les quatre Districts Hydrographiques du Pays.

Le Projet Pilote de l'Iskar

Le fleuve Iskar est le plus grand affluent du Danube sur le territoire bulgare.

Le projet pilote s'inscrit dans le cadre de la coopération entre le

Ministère italien de l'Environnement et de son homologue bulgare dans le but d'établir un Plan d'Action pour la mise en œuvre de la Directive-Cadre dans le bassin.

Dans le bassin de l'Iskar, l'un des sous-bassins, a été identifié comme prioritaire au niveau national, car il est la source d'eau potable pour environ un tiers de la population bulgare, comprend la capitale, Sofia, et est caractérisé par la présence de zones industrielles et d'autres activités économiques importantes.

Les objectifs principaux à atteindre étaient :

- de collecter et d'analyser les informations et les données disponibles ;
- de réaliser l'étude de faisabilité d'un réseau intégré et

cohérent de surveillance des eaux superficielles et souterraines du bassin ;

- de renforcer les capacités des autorités chargées de la mise en application de la DCE et de promouvoir l'échange de technologies, d'informations et d'expériences ;
- de faciliter l'information du public et la participation de la population dans la réalisation du projet.

Le projet, commencé en Janvier 2004 s'est terminé avec succès après seize mois, conformément au calendrier initial.

Gestion intégrée des eaux du Bassin Mesta/Nestos

L'objectif de ce projet était de mettre en place une gestion transfrontalière et intégrée du bassin du fleuve Mesta/Nestos par l'application d'une approche commune des objectifs de qualité et de quantité d'eau, d'une méthodologie de gestion du bassin en conformité avec la Directive-Cadre sur l'Eau.

Un appui technique et institutionnel à la Direction de Bassin de la Mer Egée Occidentale et au Comité de Coopération pour que la gestion transfrontalière a permis d'identifier et de présenter au public les principaux problèmes pour atteindre et conserver un bon

état de l'eau dans le bassin Mesta/Nestos.

Les objectifs spécifiques étaient en particulier :

- ◆ l'établissement d'une coopération transfrontalière pour la gestion du bassin ;
- ◆ la mise en place du monitoring requis par la DCE ;
- ◆ l'identification et la présentation aux Autorités compétentes et au public des principaux problèmes transfrontaliers liés à l'eau dans le bassin ;
- ◆ l'élaboration d'un modèle hydrologique pour la Mesta/Nestos ;
- ◆ la finalisation des besoins techniques et institutionnels pour la préparation du Plan préliminaire de Gestion du bassin avant décembre 2008.

La phase II du projet comporte l'achat et la livraison d'équipements pour le laboratoire, les points de surveillance, de matériels informatiques et de logiciels et de véhicules tous-terrains.

Galina Balusheva
Ministère de l'Environnement
et de l'Eau
galia@moew.government.bg

www.moew.government.bg

MÉDITERRANÉE - REMOB

3^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RÉSEAU MÉDITERRANÉEN MARRAKECH (MAROC) - 23-25 MAI 2005

La 3^{ème} Assemblée Générale du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB) s'est tenue à Marrakech (Maroc), du 23 au 25 Mai 2005, à l'invitation des Autorités et des Agences de Bassin Hydrographique marocaines et sous la présidence de M. Juan Jose Moragues.

Un séminaire international sur la GIRE dans les régions méditerranéennes et en Afrique a été organisé à cette même occasion.

Son Excellence M. Mohamed ELYAZGHI, Ministre marocain de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement a officiellement ouvert les travaux.

158 Hauts - Responsables venant de 31 pays (Afrique du sud, Albanie, Algérie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina-faso, Cameroun, Canada, Congo, Egypte, Espagne, France, Grèce, Guinée, Italie, Mali, Maroc, Mexique, Niger, Ouganda, Ouzbékistan, Pologne, Portugal, Roumanie, Sénégal, Swaziland, Tchad, Territoires Palestiniens, Tunisie, Turquie), ainsi que des Représentants de l'ABN, de la CI de l'Escaut, du CME, de l'IME, de la Commission Européenne, de la FAO, du JRC, de l'OMVS, du Secrétariat du 4^{ème} WWF de Mexico et du WSSCC ont participé aux travaux.

Préambule

Depuis ces dix dernières années, la mise en application des principes de gestion intégrée des ressources en eau par bassins, qui fondent l'action du RIOB, a très largement progressé, notamment avec la Directive-Cadre Européenne, et il est donc très important de diffuser nos résultats pour en faire connaître tous les avantages et proposer de nouvelles bases de coopération.

C'est pourquoi les membres du RIOB ont marqué leur déception de n'avoir pas vu ces principes repris dans les conclusions de la 13^{ème} CDD des Nations Unies, qui s'est tenue en avril dernier à New York, malgré les propositions dans ce sens des Pays et de la Commission de l'Union Européenne, notamment, et ils considèrent qu'il s'agit d'une régression par rapport aux avancées antérieures.

Ils espèrent que le prochain Forum Mondial de l'Eau de Mexico sera l'occasion de réaffirmer l'intérêt évident de la gestion intégrée par bassin.

Les deux journées de séminaire technique ont permis d'échanger sur les questions relatives aux inondations et aux sécheresses et sur la gestion des eaux souterraines dans le bassin méditerranéen :

En ce qui concerne la prévention et de la lutte contre les inondations, qui affectent fortement beaucoup de pays en région méditerranéenne, les délégués ont confirmé qu'un meilleur échange d'informations et de savoir-faire est nécessaire.

Ils ont noté avec intérêt la présentation de l'initiative des Directeurs de l'Eau européennes pour la création du **Cercle Européen d'Echange sur la Prévision des Inondations, EXCIFF**, et ses projets d'activités futures.

Ils appuient la proposition d'initier d'autres cercles d'échanges sur d'autres composantes de la lutte contre les inondations :

En particulier la cartographie du risque d'inondation est un thème d'actualité qui devrait être pris en considération.

D'autre part, l'intérêt de créer un Cercle spécifique d'Echange consacré à la lutte contre les inondations dans les pays méditerranéens devrait être envisagé.

La mise en cohérence des systèmes de monitoring, d'observation et d'information sur l'eau, l'harmonisation des données et des Systèmes d'Informations Géographiques, l'utilisation de modèles communs, sont indispensables pour le partage des connaissances et le suivi des actions.

En particulier, les participants recommandent d'installer des systèmes fiables et efficaces d'annonce rapide des crues et des sécheresses et d'établir des mécanismes de prévention et d'intervention pour faire face aux désastres naturels provoqués par les eaux et protéger les vies humaines et les biens.

Il est indispensable d'harmoniser les plans de lutte contre les crues entre les pays des bassins transfrontaliers.

En ce qui concerne la gestion des aquifères, les délégués ont insisté sur l'importance de la connaissance des nappes: capacité, usages, renouvellement, fragilité, réseaux de mesures, modèles, études, etc.

Ils soulignent l'irréversibilité des dégradations qui peuvent affecter les nappes (telles que les pollutions, les intrusions salines ou la surexploitation), et donc la nécessité d'une gestion à long terme, concertée et globale, associant tous les acteurs.

Il est essentiel d'informer les partenaires et de procéder à des consultations approfondies, de manière que chacun connaisse ses responsabilités, aussi bien en ce qui concerne les actions à mener que leurs modalités de financement.

Parmi les autres thèmes prioritaires, on devrait inclure l'implantation de réseaux de monitoring des aquifères pour établir leur usage durable, spécialement en région méditerranéenne, sachant que les régimes hydriques naturels de recharge sont insuffisants. Cela permettrait de prendre des mesures pour éviter les surexploitations. De même, pour les régions côtières, qui connaissent une forte concentration des populations et des activités, ces réseaux serviraient pour connaître et contrôler l'état des intrusions marines dans les aquifères, en permettant d'établir des critères de diversification pour l'exploitation des ressources souterraines de ces régions, avec des garanties de continuité et de qualité de l'approvisionnement.



ANNÉE DES ORGANISMES DE BASSINS - REMOB

En ce qui concerne le processus conjoint entre l'Initiative Européenne pour l'Eau (IEE) et la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) :

Un temps a été consacré à la présentation générale de l'IEE et de ses composantes régionales, notamment en Méditerranée.

Les rappels des principes généraux de la DCE et de son calendrier d'application, ainsi que les programmes de recherche consacrés à l'eau, ont également contribué à une information générale des participants.

L'essentiel de la session a été centré sur le groupe de travail méditerranéen sur les eaux souterraines, établi dans le cadre du processus conjoint IEE/DCE.

Ce processus conjoint, qui se focalise en 2005/2006, pour sa partie technique, sur 3 thèmes - rareté de l'eau, gestion des eaux souterraines et liens entre développement rural et gestion de l'eau - a pour objectif, à travers des échanges d'expériences et de savoir-faire, de faciliter la mise en œuvre des politiques de gestion des ressources en eau, adaptées au contexte méditerranéen et notamment de la DCE pour les Etats-Membres de l'UE.

Concernant spécifiquement les travaux du Groupe dédié à la gestion des Eaux souterraines, le mandat du groupe a été présenté et distribué afin de recueillir les contributions des participants.

Des exemples d'application de la DCE pour la gestion des eaux souterraines ont été présentés ainsi que l'exemple d'un aquifère partagé en Afrique du Nord.

Le principal objectif de ce groupe de travail est de préparer un document établissant des recommandations pour l'application de la DCE en matière de gestion des eaux souterraines dans le contexte méditerranéen. En effet, de nombreuses spécificités régionales nécessiteront la mise en œuvre de mesures adaptées. L'illustration par des exemples de gestion des eaux souterraines dans des pays non européens contribuera à enrichir ce document.

Une première version du chapitre sur le monitoring et la gestion des données des eaux souterraines est d'ores et déjà disponible. Il s'agit de poursuivre la rédaction sur les thèmes comme la surexploitation et la qualité des eaux souterraines ou encore les aspects transfrontaliers. La version finale du rapport est prévue pour Juin 2006 et devrait servir de base de discussion pour évoquer la question de la convergence des législations qui doit se mettre en œuvre dans les pays voisins de l'Union européenne. Un rapport européen intégrant les recommandations méditerranéennes sera présenté aux Directeurs de l'Eau européens en Juin 2006.

La session s'est terminée sur la présentation de jumelages entre bassins du pourtour de la Méditerranée, notamment le récent accord signé entre l'Agence française de l'Eau Seine Normandie et l'Agence de Bassin Hydrographique marocaine du Sebou.

En ce qui concerne plus particulièrement le bassin de la Méditerranée :

Les activités du REMOB depuis octobre 2004 jusqu'à ce jour ont été rappelées.

L'Assemblée a souhaité en particulier une forte implication du Réseau dans des projets qui peuvent apporter des ressources financières additionnelles pour son fonctionnement (TWINBASIN, MELIA, l'Initiative Med EUWI, JP - DCE/EUWI, ...).

Les comptes annuels officiels du Réseau de l'année 2004 ont été approuvés.

Dans le cadre de sa coopération sur le Processus Conjoint européen, le REMOB espère recevoir un soutien de la part de la Commission Européenne afin de promouvoir au niveau méditerranéen, les travaux sur la GIRE.

L'Assemblée a approuvé les candidatures de nouveaux membres (Espagne, Grèce, Maroc, Macédoine).

Le REMOB compte déjà 24 Membres venant de 10 pays.

Elle a rappelé à tous les membres, comme à ceux que nous invitons à nous rejoindre, que l'inscription au REMOB est gratuite, conformément au nouveau règlement intérieur qui a été approuvé à Istanbul lors de la réunion du Bureau de Liaison en Novembre 2004. Les contributions restent donc bénévoles et nous encourageons chaque membre à contribuer aux activités du REMOB en facilitant l'organisation des rencontres du Réseau, puisque l'objectif principal est d'atteindre une participation active de tous les Organismes de Bassin du Méditerranéen.

Conformément aux statuts, M. ELYAZGHI, Ministre marocain de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement assurera la Présidence du Réseau Régional jusqu'à sa prochaine Assemblée Générale.

C'est donc le Maroc qui sera à la tête du REMOB en relais à l'Espagne qui a permis avec succès le lancement initial du Réseau.

Le Ministre a fait part de sa volonté de développer les actions de collaboration et de coopération entre les pays Méditerranéens dans la continuité de la Présidence espagnole.

L'Assemblée a particulièrement remercié le Président précédent, M. Juan José Moragues Terrades, Président du Confédération Hydrographique du Júcar, Espagne, pour l'action très positive qu'il a accomplie depuis la création du Réseau Régional. M. Moragues a été élu Vice-Président du REMOB pour la nouvelle période.

Le Secrétariat technique Permanent du REMOB reste confié à la Confédération Hydrographique du Júcar à Valence en Espagne qui a été remercié pour l'efficacité du travail déjà accompli.

Deux accords de jumelage entre l'Agence française de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et les deux Agences de Bassins Hydrographiques marocains du Tensift et du Sous Massa ont été signés durant la conférence le 23 Mai 2005 à Marrakech, en présence du Ministre.

Une convention de coopération entre le SEMIDE, le RIOB et le REMOB a été signée par leurs présidents respectifs à cette occasion.

L'ensemble des documents de travail de ces réunions, ainsi que les présentations sont sur le site Internet :

www.riob.org

www.remoc.org



www.riob.org
Toutes les informations
sur le RIOB
sont disponibles

sur le WEB
www.riob.org

MÉDITERRANÉE

SEMIDE

15 PAYS EN LIGNE SUR INTERNET



Le Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les Savoir-Faire dans le Domaine de l'Eau (SEMIDE) propose aujourd'hui un accès direct à l'information gérée par 15 pays du pourtour méditerranéen (Algérie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Palestine, Portugal, Tunisie et Turquie).

Le SEMIDE, à travers ses Points Focaux Nationaux (PFN), offre des accès unifiés à l'information sur l'eau dans chaque pays (structure institutionnelle, organismes de formation, de recherche, administrateurs de données, textes réglementaires, documentation, actualités) et des services internationaux : flash électronique mensuel trilingue, annuaire thématique, suivi des programmes et initiatives régionales (MEDA-Eau, Initiative Européenne sur l'Eau, etc.).

Une partie importante des activités de l'Unité Technique du SEMIDE est dédiée au renforcement des capacités des Points Focaux Nationaux, notamment pour la gestion et le développement de Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau et la sensibilisation des acteurs aux bénéfices du partage d'information.

Un intérêt marqué pour la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau

Dans le cadre des études thématiques initiées en 2004, le SEMIDE a lancé une enquête sur l'intérêt de certains concepts de la Directive-Cadre sur l'Eau de l'UE (DCE) pour les Pays Partenaires Méditerranéens (PPM). Ses premiers résultats montrent que l'état des lieux des

basins et les activités de monitoring intéressent beaucoup.

Ceci souligne le besoin des PPM en termes d'acquisition d'une meilleure connaissance des bassins. Cette étape préliminaire est cruciale avant d'entamer les travaux de planification.

Les Partenaires Méditerranéens portent un vif intérêt sur le suivi de la mise en application de la DCE dans les Etats-Membres de l'UE. Ainsi, des efforts sont encore nécessaires pour étendre la coopération entre les Etats-Membres et les pays Méditerranéens, notamment via le processus conjoint "Med-Joint Process" et ses groupes de travail techniques mais aussi, d'une manière plus générale, via la politique de voisinage de l'UE (accords de jumelage, etc.).

Le SEMIDE fournit un support significatif au travail collaboratif entre les deux rives de la Méditerranée avec une section Web dédiée à la DCE et aux groupes de travail, notamment sur les "eaux souterraines".

La conférence des 35 Directeurs de l'Eau du Partenariat Euro-Méditerranéen

La conférence des 35 Directeurs de l'Eau du Partenariat et de la Commission Européenne s'est tenue à Rome en Italie les 24 et 25 novembre 2005.

Elle a notamment :

- ◆ Réaffirmé la validité du SEMIDE, l'engagement des pays à le mettre en œuvre, à l'adapter et à se l'approprier en conformité avec les décisions arrêtées lors des conférences ministérielles de Marseille en 1996 et Turin en 1999.

- ◆ Défini la stratégie pour les 10 prochaines années, en particulier le lancement des études de faisabilité d'un mécanisme d'observation régional sur l'eau intégrant au sein du SEMIDE le suivi des évolutions vers les Objectifs du Millénaire relatifs à l'eau et à l'assainissement en Méditerranée, ainsi que la mise en œuvre du volet "Eau" de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable.

- ◆ Arrêté un nouveau programme quadriennal 2007-2010 prenant sans discontinuité la suite de la phase en cours, associé à un financement, actuellement estimé à environ 3,400 M d'Euros.

- ◆ Décidé de renforcer le soutien aux Points Focaux Nationaux et à la mise en place ou au renforcement de leurs Systèmes d'Information Nationaux sur l'Eau, avec l'appui de l'Union Européenne.

- ◆ Ouvert le SEMIDE aux pays Méditerranéens non signataires de la déclaration de Barcelone : la Libye et les pays des Balkans.

- ◆ Proposé que le SEMIDE constitue l'outil de cohérence des politiques du Partenariat Euro-Méditerranéen et du Plan d'Action pour la Méditerranée, et que leur Conférence serve de support institutionnel pour la mise en œuvre de l'Initiative Européenne sur l'Eau dans la région.

- ◆ Renouvelé la composition du Comité Directeur avec les pays suivants : Algérie, Chypre, Egypte, Espagne, France, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Turquie et Autorité Palestinienne.

M. Pascal Berteaud, Directeur de l'Eau français a été élu Président du SEMIDE et M. Walter Mazzitti (Italie) Secrétaire Général, chargé des relations avec la Commission Européenne et les Pays du Partenariat.

L'accord RIOB - REMOB - SEMIDE

Lors de l'Assemblée Générale du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB) à Marrakech en mai 2005, l'accord de partenariat initié en 2002 entre le SEMIDE, le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et le REMOB a été renouvelé. Dans ce cadre, les principales actions de coopération seront poursuivies, notamment le transfert de savoir-faire issue dès la mise en œuvre des concepts de la Directive-Cadre sur l'Eau ou encore le développement d'un Système Mondial d'Information sur l'Eau (SMIE) basé sur l'approche du SEMIDE en Méditerranée et des systèmes équivalents dans d'autres régions du monde.

Pour plus d'informations :

www.semide.org

SEMIDE EMWIS



ALGÉRIE

L'EAU DANS LE SAHARA : ÉCONOMIE D'EAU ET PROTECTION CONTRE LA POLLUTION



Au Sahara, en dehors des régions situées dans l'Atlas saharien, le Hoggar et le Tassili, les ressources en eau sont surtout et largement les eaux souterraines. La totalité des ressources en eau souterraines sont localisées au Sahara septentrional et sont contenues dans deux

maîtrise des techniques hydro-agricoles dans ce vaste territoire sont aujourd'hui une nécessité en vue d'assurer un développement harmonieux et durable.

Dans cette optique, l'Agence de Bassin Hydrographique du Sahara (ABHS) a organisé au cours du premier semestre

grands aquifères, qui s'étendent au-delà des frontières algériennes : ceux du Continental Intercalaire (CI) et du Complexe Terminal (CT).

La gestion rationnelle des ressources en eau et la

2005 dans plusieurs villes du bassin des journées techniques, dont l'objectif principal était de sensibiliser les usagers à économiser de l'eau et à sa protection contre toutes sortes de pollution. Ces journées ont regroupé toutes les Autorités locales (élus et représentants des administrations et membres du comité de bassin), les agriculteurs et les industriels et l'ensemble des acteurs de l'eau au sein du Bassin Hydrographique du Sahara.

Par ailleurs, l'Agence de Bassin Hydrographique du Sahara a lancé une série d'actions de sensibilisation liée à l'économie de l'eau dans les milieux professionnels, scolaires et grands publics (Télévision, Radio,

Journaux, classes d'eau, conférences etc.).

L'Agence a produit un film documentaire sur les ressources en eau au Sahara d'une durée de 26' avec la collaboration de l'Entreprise Nationale de Télévision Algérienne.

Un Colloque International sur les Ressources en Eau Souterraines au Sahara (CIRESS) s'est tenu les 12 et 13 décembre 2005 à Ouargla pour clore cette année d'intense sensibilisation.

Abderrazak Khadraoui
Fax : (213) 29 71 98 03
Email : abhs@wissal.dz

www.abhs.dz

NOUVELLES MISSIONS DES AGENCES DE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

En Algérie, le Gouvernement a renforcé le rôle des Agences de Bassin Hydrographique dans le domaine du recouvrement des redevances pour l'usage à titre onéreux du Domaine Public Hydraulique.

La Loi de Finances complémentaire 2005 a conforté définitivement les Agences de Bassin en matière de recouvrement des redevances chacune sur son territoire de compétence.

Les dispositions de l'article 99 de la loi du 24 décembre 2002, sont modifiées, complétées et rédigées comme suit :

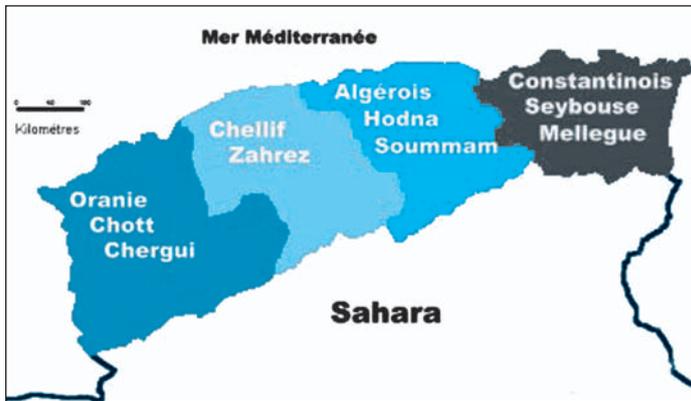
"Art. 99 - Le tarif de la redevance, prévue par l'article 139 de la loi du 16 juillet 1983, portant Code des Eaux, due en raison de l'usage industriel, touristique et de service à titre onéreux du Domaine Public Hydraulique, est fixé à vingt-cinq (25) dinars par mètre cube d'eau prélevé.

"Art. 100 - La redevance perçue en raison de l'usage à titre onéreux du Domaine Public Hydraulique par prélèvement d'eau pour son injection dans les puits pétroliers ou pour d'autres usages du domaine des hydrocarbures, est fixée à quatre vingt (80) DA par mètre cube d'eau prélevé.

Le produit de ces redevances est affecté à raison de :

- 48 % au profit du budget de l'Etat ;
- 48 % au profit du compte d'affectation spéciale intitulé "Fond National de l'Eau Potable" ;
- 4 % au profit de l'Agence chargée du recouvrement.

Agence de Bassin Hydrographique Algérois-Hodna-Soummam et Constantinois (AHS)
ahs@wanadoo.dz



"TWINBASIN" : JUMELAGES AVEC LES ABH MAROCAINES

C'est le 23 mai 2005 à Marrakech, à l'occasion de l'Assemblée Générale du REMOB, qu'après 6 mois de concertations et de visites respectives, M. Pierre Roussel, Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau française Rhône-Méditerranée & Corse a signé deux protocoles de jumelage avec MM. Madjid Benbiba, Directeur de l'Agence de Bassin Hydrographique (ABH) du Tensift (Marrakech) et Bendaoud Bouguenouch, Directeur de l'ABH du Souss Massa

(Agadir,) en présence du Ministre marocain chargé de l'Environnement, M. Mohamed El Yazghi.

Cet accord, signé pour trois ans, a tracé les grandes lignes de la coopération :

- Stratégie de développement interne des Agences marocaines ;
- Implication des usagers ;
- Conception du Système d'Information "Données et Redevances" ;
- Communication ;

Assistance à l'organisation d'un débat sur l'eau plus spécifiquement dans le bassin du Tensift.

Ces jumelages ont été agréés dans le cadre du projet européen "TwinBasin".

Jean Faure-Brac
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse
Fax : 04 72 71 26 06
jean.faurebrac@eurmc.fr

www.eaurmc.fr



RENDEZ-VOUS DU RIOB
4 sessions à Mexico
18 mars 2006
"La GIRE par Bassin"



www.riob.org

**Réseau International
des Organismes de Bassin
Euro-RIOB**

**Réseau Régionaux :
RAOB - REMOB - CEENBO - RELOC
Fleuves Transfrontaliers**

Prochains rendez-vous du RIOB : Mexico + Megève

Liens Priviliés

AQUADOC-INTER

CME

GWP

OIEau

SEMIDE

UNESCO



**Sur le Web :
www.riob.org**

La lettre du réseau

Secrétariat :

Office International de l'Eau
21, rue de Madrid
75008 PARIS - FRANCE

Tél. : +33 1 44 90 88 60
Fax : +33 1 40 08 01 45
Mail : riob2@wanadoo.fr

La "Lettre du Réseau" est éditée
avec le soutien des Agences de l'Eau
et des Ministères français
de l'Ecologie et du Développement
Durable
et des Affaires Etrangères



Directrice de la publication
Christiane RUNEL

Rédactrice en chef
Gisèle SINE

Maquette
Frédéric RANSONNETTE

Impression
Murcar Graphique - Paris